

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1041

14 octobre 2005

### SOMMAIRE

Bankpyme Strategic Funds Sicav, Luxembourg . . .	49927	HVB Capital Partners, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49925
Beauvoir International S.A., Luxembourg . . . . .	49956	Ifaboc, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	49923
Cesare Fiorucci Luxco S.C.A., Luxembourg . . . . .	49927	Ifaboc, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	49924
CompAM Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	49923	Landesbank Saar, Niederlassung Luxemburg, Lu-	
CoRe International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49961	xemburg . . . . .	49924
Elite-Stability Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	49927	M.P. Lux Invest, S.à r.l., Weiswampach . . . . .	49958
EOIV Management Company, S.à r.l., Luxem-		Mires S.A., Luxembourg . . . . .	49927
bourg . . . . .	49964	Mokeda S.A., Luxembourg . . . . .	49957
EOIV Management Company, S.à r.l., Luxem-		Niederman Sport S.A. Holding, Bertrange . . . . .	49957
bourg . . . . .	49966	Niesen, S.à r.l., Bertrange . . . . .	49958
Europack S.A., Luxembourg . . . . .	49955	Parmed S.A., Luxembourg . . . . .	49962
Eventus Management Partners S.A., Luxembourg . .	49922	Reckitt Benckiser, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49966
Exor Group S.A., Luxembourg . . . . .	49924	Reliance Finance Limited S.A.H., Luxembourg . .	49957
Fimadel S.A.H., Luxembourg . . . . .	49961	(The) Sailor's Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	49955
Financière BPP S.A., Luxembourg . . . . .	49963	Silk Flower Investments, S.à r.l., Luxembourg . .	49962
Financière BPP S.A., Luxembourg . . . . .	49963	Sistema Tessile S.A., Luxembourg . . . . .	49956
Financière BPP S.A., Luxembourg . . . . .	49963	Sistema Tessile S.A., Luxembourg . . . . .	49956
Financière BPP S.A., Luxembourg . . . . .	49963	Somafin S.A., Luxembourg . . . . .	49956
Financière BPP S.A., Luxembourg . . . . .	49963	SWG International S.A., Luxembourg . . . . .	49923
Financière BPP S.A., Luxembourg . . . . .	49964	Symbolix, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49922
Finperi S.A., Luxembourg . . . . .	49956	Terminus Home, S.à r.l., Echternach . . . . .	49961
Gestabene S.A., Luxembourg . . . . .	49922	Togrimat, S.à r.l., Differdange . . . . .	49957
Grand Hôtel Cravat, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49922	Tripode One S.A., Rodange . . . . .	49962
Heiderscheid Triny Transports Internationaux,		Tripode One S.A., Rodange . . . . .	49962
S.à r.l., Kehlen . . . . .	49957	Tripode One S.A., Rodange . . . . .	49962
Henderson Management S.A., Luxembourg . . . . .	49921	Trotwood Investments, S.à r.l., Luxembourg . . .	49958
HVB Capital Partners, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49926	Trotwood Investments, S.à r.l., Luxembourg . . .	49961

#### HENDERSON MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 22.848.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, réf. LSO-BF00388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

Signature.

(045136.3/3085/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

49922

**GESTABENE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R. C. Luxembourg B 83.602.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07401, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005.

A. Lorang.

(044714.3/1268/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**SYMBOLIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 92.707.

Monsieur Robert Weirig a déclaré sa démission en tant que gérant de la société SYMBOLIX, S.à r.l. avec siège social à L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg, numéro B 92.707, avec effet au 18 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

R. Weirig.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04886. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034321.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2005.

---

**GRAND HOTEL CRAVAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 29, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 85.344.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00840, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(036940.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

---

**EVENTUS MANAGEMENT PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Gesellschaftssitz: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.  
H. R. Luxemburg B 76.815.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, welche am 2. Mai 2005 in Luxemburg abgehalten wurde, geht folgendes hervor:

1. Die Ämter der Verwaltungsräte:

- Bülent H. Sen, wohnhaft in L-8080 Bertrange, 43, route de Longwy

- Figen Sen, wohnhaft in D-10789 Berlin, Marburgerstrasse, 15

werden bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009 verlängert.

2. Das ausscheidende Verwaltungsratsmitglied Sylvie Portenseigne, mit Geschäftsadresse in 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, wird durch Herrn Ohran Güneser, wohnhaft in D-12163 Berlin, Fritschweg, 3, bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009 ersetzt.

3. Das Amt der Rechnungsprüferin (commissaire aux comptes) Frau Elodie Dodeler, mit Geschäftsadresse in 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, wird nicht mehr verlängert.

4. Der Gesellschaftssitz wurde von L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte nach L-2550 Luxemburg, 6, avenue du X Septembre verlegt.

Luxemburg, den 2. Mai 2005.

Unterschrift

Der Bevollmächtigte

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01492. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037291.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

---

49923

**SWG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 85.662.

—  
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 19 avril 2005 que le siège social de la société est transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00653. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037194.3/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

---

**CompAM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 92.095.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02910, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

Pour CompAM FUND

L'agent Domiciliaire

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(038816.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

---

**IFABOC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. A.L., S.à r.l.).**

Siège social: L-4239 Esch-sur-Alzette, 6, place Norbert Metz.  
R. C. Luxembourg B 107.663.

—  
L'an deux mille cinq, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

1. Madame Isabel Alves Pereira, indépendante, demeurant à L-4029 Esch-sur-Alzette, 13, rue de Bergem.

2. Monsieur Luis Loureiro da Silva, serveur, demeurant à L-4029 Esch-sur-Alzette, 13, rue de Bergem.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls associés, Madame Isabel Alves Pereira, prédite, de soixante parts sociales (60) et Monsieur Luis Loureiro da Silva, prédit, de quarante parts sociales (40) de la société A.L., S.à r.l. avec siège social à L-4239 Esch-sur-Alzette, 6, place Norbert Metz, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 6 avril 2005, acte non encore publié au Mémorial C.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris, les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en IFABOC, S.à r.l.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier par conséquent l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de IFABOC, S.à r.l.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée générale accepte à compter de ce jour la démission de Monsieur Luis Loureiro da Silva, prédit, de sa fonction de gérant technique, et décide de le nommer dans la fonction de gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée générale accepte à compter de ce jour la démission de Madame Isabel Alves Pereira, prédite, de sa fonction de gérante administrative, et décide de la nommer dans la fonction de gérante technique de la société pour une durée indéterminée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à cinq cent euros (500,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.  
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Alves Pereira, L. Loureiro da Silva, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 avril 2005, vol. 906, fol. 72, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 mai 2005.

A. Biel.

(037164.3/203/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

---

**IFABOC, S.A R.L., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4239 Esch-sur-Alzette, 6, place Norbert Metz.

R. C. Luxembourg B 107.663.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(037167.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

---

**LANDESBANK SAAR, NIEDERLASSUNG LUXEMBURG,  
(anc. LANDESBANK SAAR GIROZENTRALE, NIEDERLASSUNG LUXEMBURG).**

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

H. R. Luxembourg B 52.915.

Die Hauptversammlung der Bank hat eine Namensänderung von LANDESBANK SAAR GIROZENTRALE in LANDESBANK SAAR am 13. Mai 2002 beschlossen.

Mit diesem Beschluss ändert sich die Bezeichnung der Niederlassung in Luxemburg von LANDESBANK SAAR GIROZENTRALE, NIEDERLASSUNG LUXEMBURG in LANDESBANK SAAR, NIEDERLASSUNG LUXEMBURG.

Luxembourg, den 12. April 2005.

LANDESBANK SAAR, NIEDERLASSUNG LUXEMBURG

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07782. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043739.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

---

**EXOR GROUP, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 6.734.

La société anonyme EXOR GROUP ayant son siège social à Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, inscrite sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 67.34, requiert par la présente les modifications suivantes au registre de commerce et des sociétés:

Sous la rubrique «Administrateur(s)/gérant(s)» est à confirmer:

Le mandat des administrateurs suivants a été renouvelé pour une période de 3 ans venant à expiration à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008:

Gianluigi Gabetti

Adresse: 8, rue Rodolphe Toepffer, CH-1211 Genève, Suisse

Fonction: Administrateur et Président

Pouvoir de signature: Illimité en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Tiberto Ruy Brandolini d'Adda

Adresse: 22, rue Barbet de Jouy, 85007 Paris, France

Fonction: Vice-Président et Administrateur

Pouvoir de signature: Illimité en toutes circonstances par sa signature individuelle.

John Philip Elkann

Adresse: 7, Strada Castelvecchio, I-10024 Moncalieri, Italie

Fonction: Administrateur

Pouvoir de signature: conjointe avec un membre du conseil d'administration.

Franzo Grande Stevens

Adresse: 2, Via del Carmine, I-10122 Turin, Italie

Fonction: Administrateur

Pouvoir de signature: conjointe avec un membre du conseil d'administration.

Jacques Loesch  
 Adresse: Linklaters Loesch, 4, rue Carlo Hemmer, 1011 Luxembourg  
 Fonction: Administrateur  
 Pouvoir de signature: conjointe avec un membre du conseil d'administration.  
 Virgilio Marrone  
 Adresse: 470/9, Corso Moncalieri, I-10122 Turin, Italie  
 Fonction: Administrateur  
 Pouvoir de signature: conjointe avec un membre du conseil d'administration.

Sous la rubrique «Délégué(s) à 1 gestion journalière» est à confirmer comme suit:  
 le conseil décide de conférer tous pouvoirs pour engager valablement la société à l'égard des tiers et ce sans limitation à:

- Monsieur Tiberto Ruy Brandolini d'Adda, Administrateur-délégué en date du 4 juin 1997;
  - Monsieur Pierre Martinet, Secrétaire du conseil d'administration en date du 31 mars 2000,  
 par leur signature individuellement,  
 et à
  - deux membres du conseil d'administration  
 par leur signature conjointe.
- Ces signataires n'auront pas à justifier à l'égard des tiers d'une décision préalable du conseil d'administration.

Sous la rubrique «Personne(s) chargée(s) du contrôle des comptes:» est à confirmer comme suit:  
 Le mandat de commissaire aux comptes de ERNST & YOUNG a été renouvelé pour une période de 1 an venant à expiration à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour EXOR GROUP

E. Chaltin

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05613. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(044642.3/4287/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

### **HVB CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

H. R. Luxemburg B 91.932.

Im Jahre zweitausendfünf, den zwölften Mai.

Vor Uns, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Hat sich die außerordentliche Gesellschafterversammlung der Gesellschaft HVB CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg, eingefunden.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Maître Jean Seckler, Notar mit Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg), am 7. Februar 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, Nummer 377 vom 7. April 2003, letztmals abgeändert durch Urkunde, aufgenommen durch M<sup>e</sup> Jean Seckler, vorbenannt, am 2. April 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, Nummer 590 vom 9. Juni 2004.

Die Gesellschaft ist im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (R.C.S. Luxemburg) unter der Nummer B 91.932 eingetragen.

#### *Vorstand*

Die Versammlung wird um 14 Uhr 30, unter dem Vorsitz von Herrn Hagen Reinsberg, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, eröffnet.

Der Vorsitzende bestimmt zum Sekretär Frau Tessa Heirendt, Privatangestellte, geschäftsansässig in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Die Versammlung bestellt zum Stimmenzähler Frau Sonja Streicher, Avocat, geschäftsansässig in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse

#### *Zusammensetzung der Versammlung*

Bei dieser Gesellschafterversammlung sind die in der Anwesenheitsliste mit Namen, Vornamen, Wohnort beziehungsweise Gesellschaftsbezeichnung und Gesellschaftssitz, sowie der Anzahl der ihnen gehörenden Geschäftsanteile bezeichneten Gesellschafter anwesend oder vertreten.

Die Anwesenheitsliste wird vom Versammlungsvorstand angefertigt.

Sämtliche in der Anwesenheitsliste aufgeführte Vollmachten verbleiben an vorliegender Urkunde zum Zwecke der Registrierung als Anlage, nachdem sie von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes und dem beurkundenden Notar ne varietur unterschrieben wurden.

#### *Erklärung des Vorsitzenden*

Der Vorsitzende gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den Notar dieselben zu beurkunden:

- I. Die gegenwärtige Gesellschafterversammlung hat sich mit der folgenden Tagesordnung zu befassen:

*Tagesordnung:*

- 1) Änderung des Gesellschaftszweckes der Gesellschaft.
- 2) Nachfolgende Änderung von Artikel 3 der Satzung wie folgt:

«**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, das Halten, die Verwaltung und die Veräußerung von Beteiligungen in jedweder Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist oder Gesellschaften der HVB GRUPPE, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännische, gewerbliche und finanzielle Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die oben genannte Zwecke fördern oder ergänzen.»

- 3) Verschiedenes.

II. Das Stammkapital der Gesellschaft ist zur Zeit in 19.200 (neunzehntausendzweihundert) Geschäftsanteile eingeteilt. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, daß sämtliche Geschäftsanteile der Gesellschaft auf der gegenwärtigen Versammlung vertreten sind. Demnach ist es nicht erforderlich, Rechenschaft über die Form der Einberufungen abzugeben.

*Feststellung der Gültigkeit der Gesellschafterversammlung*

Die vom Vorsitzenden abgegebenen Erklärungen wurden vom Stimmzähler überprüft und von der Gesellschafterversammlung für richtig befunden.

Die Gesellschafterversammlung erkennt sich als rechtmäßig einberufen und fähig an, wirksam über die vorliegende Tagesordnung zu beraten und zu beschließen.

*Beschlüsse*

Nach vorhergehender Beratung hat die Gesellschafterversammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung beschließt, den Gesellschaftszweck dahingehend zu erweitern, dass es der Gesellschaft auch gestattet ist Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit an Gesellschaften der HVB GRUPPE zu gewähren.

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung beschließt, Artikel 3 der Satzung im Sinne des vorangehenden Beschlusses wie folgt abzuändern:

«**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, das Halten, die Verwaltung und die Veräußerung von Beteiligungen in jedweder Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist oder Gesellschaften der HVB GRUPPE, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännische, gewerbliche und finanzielle Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die oben genannte Zwecke fördern oder ergänzen.»

*Abschluss*

Nach Erledigung der Tagesordnung, schließt der Vorsitzende die Versammlung um 14 Uhr 45.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung an die Erschienenen, haben diese gemeinsam mit Uns, Notar die gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: H. Reinsberg, T. Heirendt, S. Streicher, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, vol. 148S, fol. 47, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

A. Schwachtgen.

(041414.3/230/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

**HVB CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 91.932.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 698 du 12 mai 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(041416.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.



**MIRES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 101.305.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07834, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005.

Signature.

(044949.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

**ELITE-STABILITY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 84.226.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07848, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

*Pour ELITE-STABILITY FUND*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliaire*

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

*Directeur / Fondé de Pouvoir Principal*

(044957.3/034/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

**BANKPYME STRATEGIC FUNDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 42.534.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07853, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

*Pour BANKPYME STRATEGIC FUNDS, SICAV*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliaire*

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

*Directeur / Fondé de Pouvoir Principal*

(044961.3/034/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

**CESARE FIORUCCI LUXCO, Société en Commandite par Actions.**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 98.983.

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth day of March.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx acting in replacement of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of CESARE FIORUCCI LUXCO (the «Company»), a société en commandite par actions, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 98.983, incorporated under the name of AKH MANAGEMENT HOLDCO III S.C.A. pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 13 January 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 25 March 2004, number 336. The articles of incorporation have been last amended by a deed of the same notary on 21 January 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened at 2:00 p.m., with Ms. Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Ms. Rachel Uhl, jurist, with professional address in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Reduction of the Company's subscribed share capital by an amount of nine thousand euro (EUR 9,000.-), in order to reduce it from its current amount of thirty-one thousand one euro twenty-five cent (EUR 31,001.25) to twenty-two

thousand one euro twenty-five cent (EUR 22,001.25) by cancellation of seven thousand two hundred (7,200) shares held by VESTAR CESARE LLP, a limited liability partnership with Partnership N° pending existing under the laws of England & Wales, having its registered office at 25, Old Broad Street, London EC2N 1 HQ, United Kingdom;

2. Creation of different classes of shares divided into class 1 ordinary shares (the «Class 1 Ordinary Shares»), class 2 ordinary shares (the «Class 2 Ordinary Shares»), class 3 ordinary shares (the «Class 3 Ordinary Shares»), class 4 ordinary shares (the «Class 4 Ordinary Shares») and management share(s) (the «Management Share(s)»);

3. Introduction of new provisions into the articles of incorporation providing for the issue of redeemable shares;

4. Conversion of the seventeen thousand six hundred (17,600) shares owned by VESTAR CESARE LLP, a limited liability partnership incorporated and existing under the laws of England & Wales, having its registered office at 25 Old Broad Street, London EC2N 1 HQ, United Kingdom, into seventeen thousand six hundred (17,600) Class 1 Ordinary Shares and of the one (1) share owned by CESARE FIORUCCI, a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, into one (1) Management Share;

5. Amendment of the authorized share capital and authorization of the manager to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized share capital without reserving a preferential subscription right to the existing shareholders;

6. Increase of the share capital by an amount of ten thousand euro (EUR 10,000.-) in order to increase it from its current amount of twenty-two thousand one euro twenty-five cent (EUR 22,001.25) up to thirty-two thousand one euro twenty-five cent (EUR 32,001.25) through the issue of eight thousand (8,000) Class 1 Ordinary Shares, with a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) each and allocation to the share premium of the Company;

7. Full restatement of the articles of incorporation of the Company;

8. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The meeting decides to reduce the subscribed share capital of the Company by an amount of nine thousand euro (EUR 9,000.-), in order to reduce it from its current amount of thirty-one thousand one euro twenty-five cent (EUR 31,001.25) to twenty-two thousand one euro twenty-five cent (EUR 22,001.25) by cancellation of seven thousand two hundred (7,200) shares held by VESTAR CESARE LLP, a limited liability partnership with Partnership N° pending existing under the laws of England & Wales, having its registered office at 25, Old Broad Street, London EC2N 1 HQ, United Kingdom. The meeting acknowledges and confirms the availability of the funds to proceed with such a reduction.

The resulting reimbursement of the share capital will be allocated to the share premium account of the Company held by VESTAR CESARE LLP, prenamed.

The meeting decides to confer all powers to the Company's sole manager to execute, for and on behalf of the Company, all documents, agreements, certificates, instruments and do everything necessary in connection with the cancellation of the shares, including effectuating the allocation to the share premium account.

#### *Second resolution*

The meeting decides to create different classes of shares divided into class 1 ordinary shares (the «Class 1 Ordinary Shares»), class 2 ordinary shares (the «Class 2 Ordinary Shares»), class 3 ordinary shares (the «Class 3 Ordinary Shares»), class 4 ordinary shares (the «Class 4 Ordinary Shares»), and management share(s) (the «Management Share(s)»), which are more precisely specified below in the new articles 6.1 to 6.6 of the articles of incorporation of the Company. The rights and obligations applicable to each class of shares are more precisely described in the below mentioned restated articles of incorporation.

#### *Third resolution*

The general meeting decides that the Company may issue redeemable shares. The redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as ordinary shares. Subscribed and fully paid in redeemable shares shall be redeemable upon request of the Company in accordance with the provisions of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. The redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds.

All of the Class 1 Ordinary Shares, the Class 2 Ordinary Shares, the Class 3 Ordinary Shares, and the Class 4 Ordinary Shares are redeemable shares in accordance with the provisions of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, except for those issued, subscribed for and not cancelled prior to the insertion of the present article in the articles of incorporation.



*Fourth resolution*

The meeting decides to convert (1) the existing seventeen thousand six hundred (17,600) ordinary shares owned by VESTAR CESARE LLP, a limited liability partnership incorporated and existing under the laws of England & Wales, having its registered office at 25, Old Broad Street, London EC2N 1 HQ, United Kingdom, into seventeen thousand six hundred (17,600) Class 1 Ordinary Shares, and (2) the one (1) share owned by CESARE FIORUCCI, a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, into one (1) Management Share.

*Fifth resolution*

The meeting decides to reduce the Company's authorised share capital from its current amount of five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) represented by four hundred million (400,000,000) shares with a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) to an amount of seven hundred twenty-nine thousand nine hundred two euro fifty cent (EUR 729,902.50) represented by:

- a) two hundred seventy-three thousand sixty-seven (273,067) Class 1 Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance at a later time;
- b) two hundred thirty-four thousand six hundred sixty-seven (234,667) Class 1 Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share which are reserved for the conversion of the Series 1 CPECs;
- c) nineteen thousand nine hundred ten (19,910) Class 2 Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore;
- d) fifteen thousand six hundred forty-four (15,644) Class 2 Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for the conversion of the Series 2 CPECs;
- e) fifteen thousand nine hundred seventy-six (15,976) Class 3 Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore;
- f) twelve thousand five hundred fifty-four (12,554) Class 3 Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for the conversion of the Series 3 CPECs;
- g) six thousand seven hundred seventy-eight (6,778) Class 4 Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore; and
- h) five thousand three hundred twenty-six (5,326) Class 4 Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for the conversion of the Series 4 CPECs.

The authorized share capital shall be understood as share capital to be issued in addition to the existing subscribed share capital of the Company.

The meeting further decides to renew and approve the authorisation of the manager of the Company to increase the share capital of the Company of an amount of seven hundred twenty-nine thousand nine hundred two euro fifty cent (EUR 729,902.50) for a period ending five years after the date of publication of the present shareholders' resolution in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

Based on the report provided by the sole manager, the general meeting unanimously resolves in accordance with article 32-3 (5) of the law of 1915 to authorise the manager to suppress the preferential right of subscription of the existing shareholders within the limits of the authorised share capital.

*Sixth resolution*

The meeting decides to increase the share capital of an amount of ten thousand euro (EUR 10,000.-) in order to increase it from its current amount of twenty-two thousand one euro twenty-five cent (EUR 22,001.25) up to thirty-two thousand one euro twenty-five cent (EUR 32,001.25) through the issue of eight thousand (8,000) Class 1 Ordinary Shares, with a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) each.

The eight thousand (8,000) Class 1 Ordinary Shares have been entirely subscribed by FOOD HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registration with the Luxembourg trade and companies register pending, and paid up in cash by the subscriber so that the total amount of one million two hundred thousand euro (EUR 1,200,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary.

The proxyholder is authorised to subscribe the new shares in the name and on behalf of the subscribers.

The non-subscribing shareholders expressly waive their preferential subscription right in connection with the present capital increase.

The total contribution of one million two hundred thousand euro (EUR 1,200,000.-) consists of ten thousand euro (EUR 10,000.-) allocated to the share capital and one million one hundred ninety thousand euro (EUR 1,190,000.-) allocated to a share premium account.

The meeting further decides to proceed to an allocation to the share premium by an amount of two million six hundred forty thousand euro (EUR 2,640,000.-). The allocation to the share premium is entirely paid by VESTAR CESARE LLP, pre-named, for a total amount of two million six hundred forty thousand euro (EUR 2,640,000.-).

*Seventh resolution*

As a consequence of the above mentioned actions, the articles of incorporation of the Company are fully restated and shall now read as follows:

**«Chapter I.- Name - Registered Office - Duration - Object**

**Art. 1. Name**

There is hereby established among the parties noted above and all those who may become shareholders in the future, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of CESARE FIORUCCI LUXCO (hereinafter the «Company» or LuxCo)

## **Art. 2. Registered Office**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the LuxCo General Partner.

2.2. In the event that the LuxCo General Partner determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

## **Art. 3. Duration**

The Company is established for an unlimited duration.

## **Art. 4. Purpose**

The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio. The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

## **Art. 5. Shareholders Liability**

The LuxCo General Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be paid out of the assets of the Company. The limited partner or limited partners, as the case may be, being the holder(s) of ordinary shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

## **Chapter II.- Management - Share Capital Shares**

### **Art. 6. Corporate Capital**

#### **6.1. Subscribed Capital**

The Company's subscribed capital is fixed at thirty-two thousand one euro and twenty-five cent (EUR 32,001.25) represented by fully paid up shares, consisting of the following:

- (a) one (1) Management Share having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share;
- (b) twenty-five thousand six hundred (25,600) Class 1 Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share.

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these Articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any shares of the Company, except as may be required by law.

#### **6.2. The Class 1 Ordinary Shares**

(a) All Class 1 Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class 1 Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class 1 Ordinary Shares. All Class 1 Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the LuxCo General Partner so directs, be retired with the effect that the issued number of Class 1 Ordinary Shares is reduced.

#### **(b) Voting Rights**

Each Class 1 Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

#### **6.3. The Class 2 Ordinary Shares**

(a) All Class 2 Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class 2 Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class 2 Ordinary Shares. All Class 2 Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the LuxCo General Partner so directs, be retired with the effect that the issued number of Class 2 Ordinary Shares is reduced.

#### **(b) Voting Rights**

Each Class 2 Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

#### **6.4. The Class 3 Ordinary Shares**

(a) All Class 3 Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class 3 Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class 3 Ordinary Shares. All Class 3 Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the LuxCo General Partner so directs, be retired with the effect that the issued number of Class 3 Ordinary Shares is reduced.

#### **(b) Voting Rights**

Each Class 3 Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

#### **6.5. The Class 4 Ordinary Shares**

(a) All Class 4 Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class 4 Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate

gate basis to such Class 4 Ordinary Shares. All Class 4 Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the LuxCo General Partner so directs, be retired with the effect that the issued number of Class 4 Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights

Each Class 4 Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6.6. The Management Share(s)

(a) All Management Share(s) shall be identical in all respects. All Management Share(s) shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Management Share(s).

(b) Voting Rights

Each Management Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6.7. Redemption: Convertibility

(a) Redeemable Shares

The Company may issue redeemable shares. The redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as ordinary shares.

Subscribed and fully paid in redeemable shares shall be redeemable on a pro rata basis of shares held by each holder in each specific class of shares upon request of the Company in accordance with the provisions of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or as may be provided for in a written agreement which may be entered into among the partners of the Company. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. The redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds. The Class 1 Ordinary Shares, the Class 2 Ordinary Shares, the Class 3 Ordinary Shares and the Class 4 Ordinary Shares are redeemable shares in accordance with the provision of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

(b) Special Reserve

An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalisation of reserves.

(c) Redemption Price

Except if provided otherwise in these Articles or by a written agreement which may be entered into among the partners, the redemption price of the redeemable shares is calculated by the LuxCo General Partner(s) or by such person appointed by the LuxCo General Partner(s) on the basis of the net asset value of all assets and liabilities of the Company. The net asset value of the Company's shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the Company, being the value of the Company's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of the Company then outstanding at such close of business, in accordance with the rules the LuxCo General Partner(s) shall regard as fair and equitable. In the absence of any bad faith, gross negligence or overt errors any decision taken by the LuxCo General Partner(s) with respect to the calculation of the redemption price shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future partners.

(d) Redemption Procedure

Except if otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the partners of the Company, at least ten (10) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognised overnight courier to each registered shareholder of the Ordinary Shares to be redeemed, at his address last shown in the shareholders' register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price and the procedures necessary to submit Ordinary Shares to the Company for redemption (such notice is hereinafter referred to as the «Redemption Notice»). Each holder of Ordinary Shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Ordinary Shares to the Company. The Redemption Price of such Ordinary Shares shall be payable to the person whose name appears on the share register as the owner thereof to the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

(e) Convertibility

The Class 1 Ordinary Shares, the Class 2 Ordinary Shares, the Class 3 Ordinary Shares and the Class 4 Ordinary Shares shall not be convertible into any other class of shares.

6.8. Right to Purchase Certain Ordinary Shares

(a) Call Option

In the event that (i) the Company shall deliver a notice of termination of employment or a notice of termination of a consultancy agreement (a «Termination Notice») to any holder of Ordinary Shares employed by the Company directly or by one of the Company's Subsidiaries, or any individual holding Ordinary Shares of the Company employed as a third party consultant by the Company or one of the Company's Subsidiaries (an «Executive») or (ii) an Executive is no longer employed by, or party to any consulting agreement with, the Company or any of its Subsidiaries for any reason (the earlier of (x) the date of such Executive's termination of employment and (y) the date of delivery of such Termination Notice being referred to herein as the «Termination Date»), such Executive's Ordinary Shares together with any other

LuxCo Securities subscribed for or purchased by such Executive (collectively, «Executive Securities»), whether held by such Executive or by one or more of his or her Permitted Executive Transferees, will be subject to purchase by either the Company, or at the LuxCo General Partner's discretion, the VESTAR Investors, or by such other Persons as the VESTAR Investors may identify, pursuant to the terms and conditions set forth in this Article 6.8 (the «Call Option»).

(b) Good Leaver

(i) Group I Good Leaver: If a Group I Executive is no longer employed by the Company or any of its Subsidiaries as a result of (A) such Executive's death or Severe Impairment, (B) such Executive's termination or dismissal by the Company or any of its Subsidiaries other than for Just Cause, (C) such Executive's voluntary resignation after the fourth anniversary of the applicable Initial Closing Date or, if the Executive extends his or her existing arrangements with the Target for an additional two years, the sixth anniversary of the Initial Closing Date, (D) such Executive's voluntary resignation with Good Reason (a «Group I Good Leaver»), then on or after such Executive's Termination Date, and subject to any agreement the shareholders may enter into with respect thereto, the Company or the VESTAR Investors (or their assignees) may elect to purchase all of: (x) the applicable Accretion Percentage of such Executive's Target Shares at the higher of Original Cost and Fair Market Value; (y) any remaining Target Shares held by such Executive at their Original Cost; and (z) the Executive's Base Shares at the Good Leaver Base Share Price, in each case in accordance with the procedures set forth below.

(ii) Group II Good Leaver: If a Group II Executive is no longer employed by the Company or any of its Subsidiaries as a result of (A) such Executive's death or permanent disability, (B) such Executive's termination or dismissal by the Company or any of its Subsidiaries other than for Just Cause, (C) such Executive's voluntary resignation after the fifth anniversary of the applicable Initial Closing Date, or (D) such Executive's voluntary resignation with Good Reason (a «Group II Good Leaver»), then on or after such Executive's Termination Date, and subject to any agreement the shareholders may enter into with respect thereto, the Company or the VESTAR Investors (or their assignees) may elect to purchase any or all of: (x) the applicable Accretion Percentage of such Executive's Target Shares at the higher of Original Cost and Fair Market Value; (y) any remaining Target Shares held by such Executive at their Original Cost; and (z) the Executive's Base Shares at the Good Leaver Base Share Price, in each case in accordance with the procedures set forth below.

(c) Bad Leaver

(i) Group I Bad Leaver: If a Group I Executive is dismissed or removed or his or her employment, consulting or other services contract has been summarily terminated by any of the Company or any of its Subsidiaries as a result of: (A) such Executive's voluntary resignation without Good Reason prior to the fourth anniversary of the applicable Initial Closing Date or, if the Executive extends his or her existing arrangements with the Target for an additional two years, the sixth anniversary of the Initial Closing Date; or (B) such Executive's dismissal or termination for Just Cause (a «Group I Bad Leaver»), then on or after such Executive's Termination Date, the Company or the VESTAR Investors (or their assignees) may elect to purchase any or all of the Executive Securities held by such Executive at the lower of Original Cost and Fair Market Value, in each case in accordance with the procedures set forth below.

(ii) Group II Bad Leaver: If a Group II Executive is dismissed or removed or his or her employment, consulting or other services contract has been summarily terminated by any of the Company or any of its Subsidiaries as a result of: (i) such Executive's voluntary resignation without Good Reason prior to the fifth anniversary of the applicable Initial Closing Date; or (ii) such Executive's dismissal or termination for Just Cause (a «Group II Bad Leaver»), then on or after such Executive's Termination Date, the Company or the VESTAR Investors (or then-assignees) may elect to purchase any or all of the Executive Securities held by such Executive at the lower of Original Cost and Fair Market Value, in each case in accordance with the procedures set forth below.

(d) Call Option Exercise Procedures

In the event that the LuxCo General Partner decides in its sole discretion in accordance with Article 6.8(a) that the VESTAR Investors shall have the right to purchase the Executive Securities subject to the Call Option, it shall, within 30 days of the Termination Date of the relevant Executive, deliver written notice to the VESTAR Investors setting forth the name of such Executive and the Termination Date. The Company or the VESTAR Investors (or their assignees) may elect to exercise the right to purchase all or any portion of such Executive's Executive Securities pursuant to the Call Option by delivering written notice (the «Option Exercise Notice») to the holder or holders of such Executive's Executive Securities within 180 days after such Executive's Termination Date (the «Call Option Exercise Period»). The Option Exercise Notice will set forth the amount of such Executive's Executive Securities to be acquired from such holder(s), the aggregate consideration to be paid for such Executive Securities and the time and, place for the anticipated closing of the transaction. If any of the Executive Securities is held by Permitted Executive Transferees of the relevant Executive, the Company or the VESTAR Investors (or their assignees) shall purchase the Executive Securities elected to be purchased from such holder(s) of Executive Securities pro rata according to the number of Executive Securities held by such holder(s) at the time of delivery of such Option Exercise Notice (determined as nearly as practicable to the nearest Ordinary Share).

(e) Assignment Rights

If the Company or the VESTAR Investors (or their assignees) shall have elected to exercise the Call Option and to purchase Executive Securities, then at any time prior to the closing of such transaction, the Company or the VESTAR Investors (or their assignees) may offer such departing Executive's Executive Securities to any New Executive(s) (if any) in such amount(s) as the VESTAR Investors so determine in their full discretion. The VESTAR Investors may also offer to the Company or to any other Securityholders, if any (the «Other Investors»), the opportunity to purchase all or any portion of the remaining Executive Securities subject to the Call Option (including, for the avoidance of doubt, the VESTAR Investors' pro rata portion) based on the number of Ordinary Shares held by the Other Investors as of the relevant Termination Date as a percentage of the total number of Ordinary Shares outstanding on a fully diluted basis. Such



election shall be effective with respect to all or any portion of the Call Option. If any Executive Securities shall not have been purchased by any of the Executives, the Company or the Other Investors pursuant to this Article 6.8(e), then the VESTAR Investors shall purchase any remaining Executive Securities pursuant to the Call Option.

(f) Closing

The closing of the transactions contemplated by this Article 6.8 will take place on the date designated by the Company or the VESTAR Investors. The VESTAR Investors, their permitted assignees, the New Executives, the Company and/or the Other Investors, as the case may be, will pay for the Executive Securities to be purchased pursuant to the Call Option by delivery of a check or a wire transfer of immediately available funds or of a promissory note, in each case payable to the holder of such Executive Securities in the aggregate amount equal to the purchase price for such Executive Securities. Any promissory note shall be pre-payable at any time at the Company's or the Vestar Investors' election and shall be payable out of the proceeds of a Sale of the Company. The VESTAR Investors, their permitted assignees, the New Executives, the Company and/or the Other Investors as the case may be, shall receive customary representations and warranties from each seller regarding the sale of the Executive Securities to the relevant purchaser, including but not limited to the representation that such seller has good and marketable title to the Executive Securities to be transferred free and clear of all liens, claims and other encumbrances. If the Company purchases any Executive Securities subject to the Call Option allocated to it, the LuxCo Securities so acquired shall be redeemed in accordance with the provisions of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

(g) Executive Make-Whole

(i) With respect to the Group I Executives, in the event that a Group I Executive's Target Shares shall have been repurchased pursuant to the provisions of this Article 6.8 and a Sale of the Company shall occur within twelve (12) months of such Group I Executive's Termination Date, then if such Group I Executive was a Good Leaver, he or she shall be entitled to receive from the proceeds of such sale an amount equal to the excess, if any, of the proceeds such Group I Executive would have received in connection with such Sale of the Company (as if his or her Accretion Percentage had been 100%) over the amount such Group I Executive was paid pursuant to the exercise of the Call Option. Any such make-whole payment shall be paid by the Company at the time the proceeds of such Sale of the Company are distributed to the Securityholders.

(ii) With respect to all Executives other than the Group I Executives, in the event that an Executive's Target Shares shall have been repurchased pursuant to the provisions of this Article 6.8 and a Sale of the Company shall occur within six (6) months of such Executive's Termination Date, then if such Executive was a Good Leaver, he or she shall be entitled to receive from the proceeds of such sale an amount equal to the excess, if any, of the proceeds such Executive would have received in connection with such Sale of the Company (as if his or her Accretion Percentage had been 100%) over the amount such Executive was paid pursuant to the exercise of the Call Option. Any such make-whole payment shall be paid by the Company at the time the proceeds of such Sale of the Company are distributed to the Securityholders and the relevant Executive's right to receive such proceeds shall be subject to the same conditions and restrictions applicable to the other Executives who are Securityholders.

6.9. Distributions to Shareholders

If any distribution to the shareholders is determined to be made by the Company's shareholders meeting and/or by the LuxCo General Partner (whether by dividend, redemption or otherwise), then the shareholders will be entitled to receive distributions, when, as, and if declared by the Company's shareholders meeting and/or by the LuxCo General Partner out of funds legally available there for, in accordance with applicable law, in the manner described in the remaining provisions of this Article 6.9:

(a) The holders of Class 1 Ordinary Shares shall be entitled to receive all distributions made by the Company with respect to its Ordinary Shares, and such distributions shall be made pro rata among the holders of Class 1 Ordinary Shares based on the number of Class 1 Ordinary Shares held by each such holder until such time as the VESTAR Investors shall have received Aggregate Distributions equal to the Tranche I Return;

(b) After the VESTAR Investors shall have received Aggregate Distributions equal to the Tranche I Return, the Class 1 Ordinary Shares and the Class 2 Ordinary Shares shall be entitled to receive all distributions made by the Company with respect to its Ordinary Shares on a pari passu basis, and such distributions shall be made pro rata among the holders of the Class 1 Ordinary Shares and Class 2 Ordinary Shares based on the number of Class 1 Ordinary Shares and Class 2 Ordinary Shares held by each such holder, until such time as the VESTAR Investors shall have received Aggregate Distributions equal to the Tranche II Return;

(c) After the VESTAR Investors shall have received Aggregate Distributions equal to the Tranche II Return, the Class 1 Ordinary Shares, the Class 2 Ordinary Shares, the Class 3 Ordinary Shares and the Class 4 Ordinary Shares shall be entitled to receive all distributions made by the Company with respect to its Ordinary Shares on a pari passu basis, and such distributions shall be made pro rata among the holders of the Class 1 Ordinary Shares, the Class 2 Ordinary Shares, the Class 3 Ordinary Shares and the Class 4 Ordinary Shares based on the number of Class 1 Ordinary Shares, Class 2 Ordinary Shares, Class 3 Ordinary Shares and Class 4 Ordinary Shares held by each such holder, until such time as the VESTAR Investors shall have received Aggregate Distributions equal to the Tranche III Return;

(d) After the VESTAR Investors shall have received Aggregate Distributions equal to the Tranche III Return, the Class 3 Ordinary Shares shall cease to participate in any further distributions by the Company and all further distributions made by the Company with respect to its Ordinary Shares shall be made pro rata among the holders of Class 1 Ordinary Shares, Class 2 Ordinary Shares and Class 4 Ordinary Shares on a pari passu basis, based on the number of Class 1 Ordinary Shares, Class 2 Ordinary Shares, Class 4 Ordinary Shares and Management Share(s) held by each such holder.

6.10. Liquidation Rights

In the event of a liquidation, after payment of all debts and liabilities of the Company, the residual assets of the Company will be distributed to the shareholders in accordance with the terms of Article 6.9 above. Neither a merger or

consolidation of the Company into or with any other entity or entities, nor a merger or consolidation of any other entity or entities into or with the Company, nor a sale, transfer, lease or exchange (for cash, securities or other consideration) of all or any part of the assets of the Company shall be deemed to be a liquidation within the meaning of this Article 6.10, unless such merger, consolidation, sale, transfer, lease or exchange shall be in connection with or intended to be a plan of complete liquidation, dissolution or winding up of the Company. The proceeds of any Sale of the Company, including a sale of any LuxCo Securities, shall be distributed to or shared among the holders of LuxCo Securities in accordance with the terms of Article 6.9.

#### 6.11. Authorised Capital

In addition to the subscribed capital, the Company has an authorised capital which is fixed at seven hundred twenty-nine thousand nine hundred two euro and fifty cent (EUR 729,902.50) represented by:

- (a) two hundred seventy-three thousand sixty-seven (273,067) Class 1 Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance at a later time;
- (b) two hundred thirty-four thousand six hundred sixty-seven (234,667) Class 1 Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for the conversion of the Series 1 CPECs;
- (c) nineteen thousand nine hundred ten (19,910) Class 2 Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore;
- (c) fifteen thousand six hundred forty-four (15,644) Class 2 Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for the conversion of the Series 2 CPECs;
- (d) fifteen thousand nine hundred seventy-six (15,976) Class 3 Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore;
- (e) twelve thousand five hundred fifty-four (12,554) Class 3 Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for the conversion of the Series 3 CPECs;
- (f) six thousand seven hundred seventy-eight (6,778) Class 4 Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore; and
- (g) five thousand three hundred twenty-six (5,326) Class 4 Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for the conversion of the Series 4 CPECs.

During a period ending five years after the date of publication of the shareholders' resolution to create the authorised capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the LuxCo General Partner is authorised to increase one or several times the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Subject to the provisions of any applicable law and to this Article 6.11, such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the LuxCo General Partner may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realising the authorised capital in full or in part, the LuxCo General Partner is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The LuxCo General Partner may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the LuxCo General Partner, the present article is, as a consequence, to be adjusted.

#### 6.12. Amendment of the subscribed and of the authorised capital

The subscribed and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the present Articles.

#### 6.13. Definitions for the purpose of these Articles:

«Accretion Percentage» means:

(A) with respect to the Target Shares held by each Group I Executive, the applicable percentage set forth below opposite each anniversary of the later of (i) the Initial Closing Date or (ii) the date of commencement of such Group I Executive's employment or consulting relationship with the Company or any of its Subsidiaries:

Anniversary of Initial Closing Date	Target Shares
Before 1st Anniversary .....	0%
On and after 1st Anniversary .....	25%
On and after 2nd Anniversary .....	50%
On and after 3rd Anniversary .....	75%
On and after 4th Anniversary .....	100%

(B) with respect to the Target Shares held by each Group II Executive, the applicable percentage set forth below opposite each anniversary of the later of (i) the Initial Closing Date or (ii) the date of commencement of such Executive's employment or consulting relationship with the Company or any of its Subsidiaries:

Anniversary of Initial Closing Date	Target Shares
Before 2nd Anniversary .....	0%
On and after 2nd Anniversary .....	25%
On and after 3rd Anniversary .....	50%
On and after 4th Anniversary .....	75%
After the 5th Anniversary .....	100%



Notwithstanding the foregoing, upon the occurrence of a Sale of the Company, so long as the Executive is employed by or continues to provide services to the Company or any of its Subsidiaries as of the date on which such Sale of the Company occurs, the Accretion Percentage for all such Executive's Target Shares shall be deemed to be 100%.

«Acquisition Closing Date» means 30 March 2005 or such other date as shall be agreed among the parties to the Share Purchase Agreement as of the date of closing as provided therein.

«Affiliate» or «Affiliates» when used with reference to any Person, shall mean any Person (i) which is Controlled by such Person, (ii) Controlling such Person, or (iii) which is under common Control with such Person.

«Aggregate Distributions» means, with respect to the VESTAR Investors, at any time, the aggregate amount of proceeds that the Vestar Investors shall have received with respect to the Class 1 Ordinary Shares, Series 1 PECs and Series 1 CPECs subscribed for by them.

«Articles» means these Articles of Association as amended from time to time.

«Bad Leaver» means any of a Group I Bad Leaver or a Group II Bad Leaver.

«Base Shares» means the Series 1 CPECs and Class 1 Ordinary Shares subscribed for or purchased by an Executive.

«Call Option» has the meaning provided in Article 6.8(a).

«Call Option Exercise Period» has the meaning provided in Article 6.8(d).

«CEO» means, at any time, the individual performing the functions of the chief executive officer or equivalent role of the Target at such time.

«Class 1 Ordinary Shares» means the ordinary shares of the Company designated as Class 1 Ordinary Shares.

«Class 2 Ordinary Shares» means the ordinary shares of the Company designated as Class 2 Ordinary Shares.

«Class 3 Ordinary Shares» means the ordinary shares of the Company designated as Class 3 Ordinary Shares.

«Class 4 Ordinary Shares» means the ordinary shares of the Company designated as Class 4 Ordinary Shares.

«Control» shall mean in respect of a Person the power to manage or govern such Person, or to appoint the managing and governing bodies of such Person, or a majority of the members thereof if they decide collectively, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise (in such respect, a limited partnership shall be deemed to be Controlled by its general partner).

«CPECs» means the Series 1 convertible preferred equity certificates, the Series 2 convertible preferred equity certificates, the Series 3 convertible preferred equity certificates and the Series 4 convertible preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time and, if applicable, any additional series of convertible preferred equity certificates duly authorized and issued by the Company from time to time.

«Executive» has the meaning provided in Article 6.8(a).

«Fair Market Value» means, with respect to any LuxCo Security or LuxCo Securities, the cash proceeds that the holder of the LuxCo Security would be entitled to receive following a hypothetical liquidating distribution of the Company, where the aggregate proceeds to be distributed equal the net proceeds following a hypothetical sale of all the assets of the Company at their market value, as determined by the LuxCo General Partner in its good faith discretion; provided that, if the CEO, acting on behalf of himself or herself or another Executive, disagrees with the LuxCo General Partner's Fair Market Value calculation, the CEO will have the opportunity to discuss such calculation with the LuxCo General Partner and if they cannot agree a valuation within 30 days of the date that the CEO delivered notice of his or her disagreement, then there will be recourse to a neutral third party experienced in valuing securities (i.e., an investment bank or accounting firm) for final determination. The appointment of such neutral third party shall be agreed by both the LuxCo General Partner and the CEO within 15 days after the date of expiry of the preceding 30-day period or, failing an agreement during such 15-day period, (the President of the Tribunal of Milan) shall be responsible for selecting the third party valuer. The valuation calculated by such third party shall be binding.

«Family Group» means an Executive's spouse and descendants (whether natural or adopted) and any trust (whether arising under a settlement inter vivos, a testamentary disposition or an intestacy) solely for the benefit of the Executive and/or the Executive's spouse and/or descendants.

«Good Leaver» means any of a Group I Good Leaver or a Group II Good Leaver.

«Good Leaver Base Share Price» means:

(A) with respect to Base Shares held by a Group I Executive, the higher of (i) Original Cost plus accrued interest, deemed to accrue at a rate of 5% per annum on the Original Cost from the date on which such Base Shares were subscribed or purchased by the relevant Group I Executive to such Group I Executive's Termination Date, and (ii) Fair Market Value; or

(B) with respect to Base Shares held by an Executive other than a Group I Executive, the higher of (i) Original Cost and (ii) Fair Market Value.

«Good Reason» as a basis for resignation from an Executive's corporate offices, shall refer to (i) a significant reduction in the corporate powers granted to the Executive, if applicable, or a significant actual reduction in the Executive's duties, (ii) a request to resign made by the LuxCo General Partner or by the board of directors of any of the Company's Subsidiaries for reasons other than the occurrence of any event which would provide a basis for termination of the Executive for Just Cause, or (iii) a material breach by the Company or any of its Subsidiaries of the employment, consulting or other services agreement between such Executive and the Company or any of its Subsidiaries, which breach shall have been notified to the Company or the relevant Subsidiary in writing by the Executive or one of his or her agents and which breach shall not have been cured by the Company or the relevant Subsidiary within 30 days of receipt of such notice from the relevant Executive.

«Group I Bad Leaver» has the meaning set forth in Article 6.8(c)(i) hereof.

«Group I Executive» means any Executive identified as a Group I Executive by the mutual agreement of the Company and such Executive from time to time.

«Group I Good Leaver» has the meaning provided in Article 6.8(b)(i).

«Group II Bad Leaver» has the meaning set forth in Article 6.8(c)(ii) hereof.

«Group II Executive» means any Executive identified as a Group II Executive by the mutual agreement of the Company and such Executive from time to time.

«Group II Good Leaver» has the meaning provided in Article 6.8(b)(ii).

«Independent Third Party» means any Person who, immediately prior to the contemplated transaction, does not beneficially own in excess of 5% of the Company's Ordinary Shares on a fully-diluted basis (a «5% Owner»), who is not controlling, controlled by or under common control with any such 5% Owner and who is not the spouse or descendant (by birth or adoption) of any such 5% Owner or a trust for the benefit of such 5% Owner and/or such other Persons.

«Initial Closing Date» means the Acquisition Closing Date, or, with respect to any Executive, the first date of closing on which such Executive subscribed for and/or purchases any LuxCo Securities of the Company.

«Italian Executive» means any Executive who is employed by any subsidiary of the Company which is organized and has its principal operations in Italy.

«Just Cause» means:

(A) with respect to a Group I Executive (i) Just Cause (*giusta causa*) as it is defined and interpreted under the laws of Italy in relation to the termination of a director (*amministratore*), (ii) any breach of any directorship agreement, consulting agreement or other services agreement which would cause such agreement and the services provided thereunder to terminate immediately or (iii) any breach of (x) Sections 2, 6(c) and 10 of any Director Equity Subscription Agreement to which such Executive may be a party and (y) any Exit Agreement to which such Executive may be a party;

(B) with respect to Group II Executive who is an Italian Executive (i) Just Cause (*giusta causa*) as it is defined and interpreted under the laws of Italy in relation to the termination of a manager (*dirigente*), (ii) any breach of any directorship agreement, consulting agreement or other services agreement which would cause such agreement and the services provided thereunder to terminate immediately or (iii) any breach of (x) Sections 2, 6(c) and 9 of any Executive Equity Subscription Agreement to which such Executive may be a party and (y) any Exit Agreement to which such Executive may be a party; and

(C) with respect to a Group II Executive who is not an Italian Executive (i) fraud or material misappropriation with respect to the business or assets of the Company or any of its Subsidiaries, (ii) commission of a felony or crime involving moral turpitude or the commission of any other act or omission involving material dishonesty or fraud or the commission of any act that constitutes a significant breach of material policies of the Company or any of its relevant Subsidiaries prohibiting conduct of a degree of seriousness similar in nature to the foregoing (i.e.: discrimination, harassment, substance abuse, etc.), (iii) continued failure to accept and cooperate with actions and initiatives assigned to the Executive by the Company or any of its Subsidiaries which are consistent with the duties of an officer of a company of similar size and in a similar business to that of the Company or relevant Subsidiary, and which actions and initiatives do not breach or violate any applicable law or the terms of such employee's employment contract, for fifteen days following receipt of written notice by the Executive of such failure, (iv) gross negligence or willful misconduct with respect to the Company or any of its Subsidiaries, (v) any breach of (x) Sections 2, 6(c) and 9 of any Executive Equity Subscription Agreement to which such Executive may be a party and (y) any Exit Agreement to which such Executive may be a party, or (vi) any material breach of any employment agreement or other services agreement which may be entered into among the Company or any of its Subsidiaries and the Executive.

«LuxCo General Partner» means CESARE FIORUCCI S.A., a société anonyme organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

«LuxCo Securities» means (i) the Ordinary Shares, PECs and/or CPECs or other securities or instruments issued by the Company and (ii) any securities issued or issuable directly or indirectly with respect to the securities referred to in clause (i) above by way of a dividend or split or in connection with a combination of securities, recapitalization, merger, consolidation or other reorganization including a recapitalization or exchange, notwithstanding any subsequent transfer or assignment to other holders thereof. Such LuxCo Securities shall continue to be LuxCo Securities in the hands of any subsequent or future holder (except for the Company and transferees in a Public Sale).

«Management Share» means the management share(s) issued by the Company from time to time.

«Option Exercise Notice» has the meaning provided in Article 6.8(d).

«Ordinary Shares» means the Class 1 Ordinary Shares, Class 2 Ordinary Shares, the Class 3 Ordinary Shares and Class 4 Ordinary Shares.

«Original Cost» means, with respect to any Security, the subscription price paid to the Company by the subscriber therefore at the time of issuance of such Security by the Company.

«Other Investors» has the meaning provided in Article 6.8(e).

«PECs» means the Series 1 preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time and, if applicable, any additional series of preferred equity certificates duly authorized and issued by the Company from time to time.

«Permitted Transferee» means (i) in the case of any holder of Ordinary Shares who is a natural Person, holders of Ordinary Shares transferred (x) pursuant to applicable laws of descent and distribution or (y) among the Person's Family Group and (ii) in the case of any other Person, holders of Ordinary Shares transferred among its Affiliates.

«Person» means an individual, a partnership, a corporation, a limited liability company, an association, a joint stock company, a trust, a joint venture, an unincorporated organization and a governmental entity or any department, agency or political subdivision thereof.

«Public Offering» means a public offering and sale of the equity securities of the Company, pursuant to an effective registration or an effective listing or qualification on a securities market in accordance with applicable requirements.

«Public Sale» means a Public Offering or any sale of equity securities of the Company or a successor entity, as the case may be, through a broker, dealer or market maker pursuant to the securities regulations of the relevant jurisdiction(s).

«Sale of the Company» means a bona fide, arm's length sale to an Independent Third Party or group of Independent Third Parties involving (i) a sale of assets pursuant to which such party or parties acquire all or substantially all of the assets of the Company and its Subsidiaries on a consolidated basis in one transaction or a series of related transactions; (ii) any sale of all or substantially all of the LuxCo Securities in one transaction or a series of related transactions; or (iii) a merger or consolidation which accomplishes one of the foregoing.

«Securityholder» means any holder of LuxCo Securities.

«Series 1 CPECs» means the Series 1 convertible preferred equity certificates issued by the Company, if any.

«Series 2 CPECs» means the Series 2 convertible preferred equity certificates issued by the Company, if any.

«Series 3 CPECs» means the Series 3 convertible preferred equity certificates issued by the Company, if any.

«Series 4 CPECs» means the Series 4 convertible preferred equity certificates issued by the Company, if any.

«Series 1 PECs» means the Series 1 preferred equity certificates issued by the Company, if any.

«Severe Impairment» means a permanent mental or physical disability which (i) shall have lasted at least nine (9) consecutive months from the date of incurrence of such disability and (ii) the nature and existence of which shall have been confirmed by a medical specialist nominated by mutual agreement between the VESTAR Investors and the relevant Executive or, in the case agreement cannot be reached, then a medical specialist selected by the President of the Tribunal of Milan.

«Subsidiary» means, with respect to the Company, any company of which a majority of the total voting power of shares of stock entitled (without regard to the occurrence of any contingency) to vote in the election of directors, managers or trustees thereof is at the time owned or controlled, directly or indirectly, by the Company or one or more of its other Subsidiaries or a combination thereof

«Target Shares» means any Class 2 Ordinary Shares and Series 2 CPECs, Class 3 Ordinary Shares and Series 3 CPECs and Class 4 Ordinary Shares and Series 4 CPECs that may be subscribed for or purchased by any Executive.

«Termination Date» has the meaning provided in Article 6.8(a).

«Tranche I Return» means an amount of Aggregate Distributions received by the VESTAR Investors equal to the greater of (i) one and one half (1.5) times the VESTAR Investment and (ii) a cumulative VESTAR IRR, calculated as of the date that any distributions are received, equal to 15%. For the avoidance of doubt, as of any date, all amounts used in the calculation of the Tranche I Return shall be stated in U.S. dollars calculated at the Euro/U.S. dollar exchange rate as of the last date on which distributions were received by the VESTAR Investors.

«Tranche II Return» means an amount of Aggregate Distributions received by the VESTAR Investors equal to the greater of (i) one and four-fifths (1.8) times the VESTAR Investment and (ii) a cumulative VESTAR IRR, calculated as of the date that any distributions are received, equal to 20%. For the avoidance of doubt, as of any date, all amounts used in the calculation of the Tranche II Return shall be stated in U.S. dollars calculated at the Euro/U.S. dollar exchange rate as of the last date on which distributions were received by the VESTAR Investors.

«Tranche III Return» means an amount of Aggregate Distributions received by the VESTAR Investors equal to the greater of (i) two (2) times the VESTAR Investment and (ii) a cumulative VESTAR IRR, calculated as of the date that any distributions are received, equal to 25%. For the avoidance of doubt, as of any date, all amounts used in the calculation of the Tranche III Return shall be stated in U.S. dollars calculated at the Euro/U.S. dollar exchange rate as of the last date on which distributions were received by the VESTAR Investors.

«Transfer» has the meaning provided in Article 7.3(d).

«VESTAR Investment» means the aggregate investment by the VESTAR Investors in the VESTAR Securities.

«VESTAR Investors» means VESTAR CESARE, LLP, a limited liability partnership organized under the laws of England & Wales with Partnership N° OC 311085, and any other Person who holds any interest in the Company that is an Affiliate or designee of the VESTAR Investors.

«VESTAR IRR» means the cumulative internal rate of return of the VESTAR Investors (calculated as provided below), as of any date, where the internal rate of return for the VESTAR Investors shall be the annually compounded discount rate which results in the following amount having a net present value equal to zero: (i) the aggregate amount of cash, if any, distributed to the VESTAR Investors with respect to their VESTAR Securities from time to time on a cumulative basis through such date, minus (ii) the aggregate amount of the VESTAR Investment. In determining the VESTAR IRR, the following shall apply: (a) distributions shall be deemed to have been made on the last day of the month in which they are made; (b) all distributions shall be based on the amount distributed prior to the application of any applicable income taxation to the VESTAR Investors; (c) the rates of return shall be per annum rates and all amounts shall be calculated on an annually compounded basis, and on the basis of a 365-day year; and (d) all amounts used in the calculation of the VESTAR IRR shall be stated in U.S. dollars calculated at the applicable Euro/U.S. dollar exchange rates charged to the VESTAR Investors each time the VESTAR Investors (x) purchase VESTAR Securities, and (y) receive distributions with respect to the VESTAR Securities from the Company.

«VESTAR Securities» means (i) all of the LuxCo Securities issued by the Company to the VESTAR Investors, (ii) any other equity securities of the Company held by a VESTAR Investor, and (iii) any LuxCo Securities issued or issuable directly or indirectly with respect to the LuxCo Securities referred to in clauses (i) or (ii) above by way of a dividend or split or in connection with a combination of LuxCo Securities, recapitalization, merger, consolidation or other reorganization including a recapitalization or exchange, notwithstanding any subsequent transfer or assignment to other holders thereof. Such VESTAR Securities shall continue to be VESTAR Securities in the hands of any holder other than a VESTAR Investor (except for the Company and transferees in a Public Sale).

## **Art. 7. Shareholders Register, Ownership and Transfer**

### **7.1. Shareholders Register**

The shares will be and remain in the form of registered shares. A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated. Certificates of these recordings shall be issued and signed by the LuxCo General Partner upon request of the relevant shareholder.

### **7.2. Share Ownership**

Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register. The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) must appoint one single representative to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such representative shall imply a suspension of all rights attached to such shares.

### **7.3. Share Transfer Declaration of Transfer**

The transfers of shares will be carried by a declaration of transfer registered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and register into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

#### **(b) Limitations on Transfer**

Prior to 31 March 2015, or during such shorter period as may be consistent with applicable law, the shareholders of the Company may not validly transfer the shares issued by the Company without the prior written approval of the LuxCo General Partner or unless otherwise permitted pursuant to this Article 7.3.

#### **(c) Permitted Transfers**

The restrictions set forth in this Article 7.3 shall not apply with respect to (i) any Transfer of LuxCo Securities by the holder thereof to any of such holder's Permitted Transferees, after delivering written notice of such Transfer to the LuxCo General Partner or (ii) any Transfer of Securities pursuant to any agreement entered into between the Company and the holder of the relevant LuxCo Securities; provided, that, the restrictions contained in this Article 7.3 will continue to apply to any Ordinary Shares held by a Permitted Transferee; provided further that, any Ordinary Shares Transferred pursuant to this Article 7.3(c) to a Permitted Transferee of a transferor shall be returned to the transferor promptly upon such transferee's ceasing to be an Affiliate or Family Group member of the transferor.

#### **(d) Transfer**

For the purposes of these Articles, «Transfer» or «transfer» shall mean any transaction, whether voluntary or involuntary or by operation of law, resulting in a transfer of the ownership, «nue-propriété», «usufruit» or any rights of the shares issued by the Company (including any voting rights or dividend rights) to any person other than the Company itself, whether a shareholder of the Company or not, by any means whatsoever (including, without limitation, gifts, partial contributions of assets («apports partiels d'actifs»), mergers, splits («scissions»), sales, assignments, pledges or any other form of transfer, conveyance or disposition of any legal or beneficial interest in the shares, as well as any combination of such methods of transfer of ownership. The shares are and shall remain in registered form.

#### **(e) Transfer of Management Share(s)**

The Management Share(s) held by the LuxCo General Partner is not transferable except to a successor general partner to be appointed in accordance with Article 8 of these Articles.

#### **(f) Transfers in Violation of the Article**

Any Transfer or attempted Transfer of any LuxCo Securities in violation of any provision of these Articles shall be void and of no effect, and the Company shall not give effect to such Transfer nor record such Transfer on its books or treat any purported transferee of such LuxCo Securities as the owner of such LuxCo Securities for any purpose.

## **Chapter III.- Management**

### **Art. 8. LuxCo General Partner**

The Company shall be managed by CESARE FIORUCCI S.A., a société anonyme organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in its capacity as sole general partner (associé commandité) and manager of the Company (referred to herein as the LuxCo General Partner). The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company. In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the LuxCo General Partner from acting as manager of the Company, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board, as provided for in Article 12 hereof, appoints an administrator, who need not be a shareholder, in order that he effect urgent management acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within 15 days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

## **Chapter IV.- Powers of the LuxCo General Partner**

### **Art. 9. General Powers**

The LuxCo General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal within the Company's stated object. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the LuxCo General Partner.



### **Art. 10. Enforcement of Rights**

The LuxCo General Partner shall act, in its reasonable good faith judgment, in the best interests of the Company and its shareholders, shall use reasonable efforts to enforce any rights granted to the Company under the articles of association of the Company or under any securityholders agreement which may be entered into among the Company and any of its securityholders from time to time.

### **Art. 11. Termination of the LuxCo General Partner by the holders or Ordinary Shares**

In the event that, in the reasonable opinion of the holders of Ordinary Shares, the LuxCo General Partner shall have failed to fulfill its obligations to the Company and the shareholders under Article 8, then the shareholders may, acting pursuant to an affirmative vote taken at a duly convened meeting of the shareholders in accordance with the quorum and majority conditions required for the amendment of the Articles, revoke the appointment of the LuxCo General Partner and replace the LuxCo General Partner with a new manager whose appointment shall be approved by an affirmative vote taken under the same quorum and majority requirements as above mentioned.

## **Chapter V.- Third Parties**

The Company is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the LuxCo General Partner, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the LuxCo General Partner at its sole discretion.

## **Chapter VI.- Supervision**

### **Art. 12. Supervisory Board**

#### **12.1. Supervisory Board Members**

The business of the Company and its financial situation, in particular its books and accounts shall be supervised by a Conseil de Surveillance (the «Supervisory Board») comprising at least three members, who need not be shareholders. For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time. The Supervisory Board may be consulted by the LuxCo General Partner on such matters as the LuxCo General Partner may determine and may authorise any actions taken by the LuxCo General Partner that may, pursuant to law or regulation or under the Articles, exceed the powers of the LuxCo General Partner. The members of the Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period of one (1) year and shall hold office until their successors are elected. The members of the Supervisory Board are re-eligible for election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

#### **12.2. Meetings of the Supervisory Board**

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the LuxCo General Partner. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any of its members so requests.

#### **12.3. Notices**

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all its members at least three (3) days prior to the date set for such meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of meeting. The notice will indicate the, place of the meeting and it will contain the agenda thereof. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the Supervisory Board.

#### **12.4. Chairman**

The chairman of the supervisory board will preside at all meetings of such board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting. Any member may act at any meeting by appointing another member as his proxy in writing, by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

#### **12.5. Resolutions**

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

#### **12.6. Minutes**

Resolutions of the Supervisory Board are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

#### **12.7. Written Resolutions - Conference Call**

Written resolutions, approved and signed by all the members of the Supervisory Board, shall have the same effect as resolutions voted at a meeting of the Supervisory Board; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication, a copy being sufficient. All such documents shall together form the document which proves that such resolution has been taken. Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the Persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### **12.8. Liability**

No member of the Supervisory Board assumes, by reason of his membership thereof, any personal liability in relation to commitments regularly made by the members of the Supervisory Board in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**(a) Indemnity**

The Company shall indemnify, to the greatest extent permitted by law, any member of the Supervisory Board and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a member of the Supervisory Board of the Company and from which he shall not be entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or misconduct; in the event of settlement, indemnification shall only be provided in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**(b) Expenses**

The Company shall pay the expenses incurred by any person indemnifiable hereunder in connection with any proceeding in advance of the final disposition, so long as the Company receives a written and legally binding undertaking by such person to repay the full amount advanced if there is a final determination that such person is not entitled to indemnification. The termination of any action, suit or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not of itself, create a presumption that the indemnifiable person did not satisfy the standard of conduct entitling him or her to indemnification hereunder. The Company shall make a cash payment to such indemnifiable person equal to the full amount to be indemnified promptly upon notification of an obligation to indemnify from the indemnifiable person supported by such information as the Company shall reasonably require.

**12.9. Conflicts**

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the LuxCo General Partner or any one or more of the directors or officers of the LuxCo General Partner has any interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the LuxCo General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Chapter VII.- General Meeting of the Shareholders****Art. 13. Shareholder Meetings****(a) Powers**

The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, proceed with or ratify any acts relating to the operations of the Company, under the reservation that, unless otherwise provided by the present Articles, a resolution shall be validly adopted only if approved by the LuxCo General Partner. The general meeting of the shareholders of the Company shall meet when convened by the LuxCo General Partner or the Supervisory Board.

**(b) Location, Time**

The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other, place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday of May at 12:00 p.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg. Other general meetings of shareholders may be held at such places and times specified in the respective convening notices. The general meetings of the shareholders are convened by a notice indicating the agenda and sent by the LuxCo General Partner by registered mail at least eight (8) days preceding the general meeting to each shareholder of the Company at the address indicated in the share register.

**(c) Voting**

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The quorum and majority provided by law shall govern the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. The LuxCo General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Chapter VIII.- Accounting Year - Balance Sheet****Art. 14. Accounting Year**

The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of the same year.

**Art. 15. Reserve**

From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten percent (10%) of the subscribed share capital. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the LuxCo General Partner, shall determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions provided for by law.

**Chapter IX.- Liquidation - Amendment of the Articles****Art. 16. Amendment**

These Articles may be amended, subject to the approval of the LuxCo General Partner, by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, unless otherwise provided herein.



### Art. 17. Dissolution

In case of dissolution of the Company, one or more liquidators (individuals or legal entities) shall carry out the liquidation. The liquidator(s) shall be appointed by the general meeting which decided the dissolution and which shall determine their powers and compensation.

### Chapter X.- Final Dispositions - Applicable Law

**Art. 18.** For all matters not governed by these Articles, the parties shall refer to the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions CESARE FIORUCCI LUXCO (la «Société»), ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 98983, constituée sous le nom de AKH MANAGEMENT HOLDCO III S.C.A. suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 mars 2004, numéro 336. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné le 21 janvier 2005, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Mlle Florence Bal, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mlle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisit comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de neuf mille euros (EUR 9.000,-), afin de le réduire de son montant actuel de trente et un mille un euros vingt-cinq cents (EUR 31.001,25) à vingt-deux mille un euros vingt-cinq cents (EUR 22.001,25) par l'annulation de sept mille deux cent (7.200) actions détenues par VESTAR CESARE LLP, un limited liability partnership en cours d'enregistrement, régi par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 25, Old Broad Street, Londres EC2N 1 HQ, Royaume-Uni;

2. Création de différentes classes d'actions réparties en actions ordinaires de classe 1 (les «Actions Ordinaires de Classe 1»), actions ordinaires de classe 2 (les «Actions Ordinaires de Classe 2»), actions ordinaires de classe 3 (les «Actions Ordinaires de Classe 3»), actions ordinaires de classe 4 (les «Actions Ordinaires de Classe 4»), et action(s) de commandit (l' (les) «Action(s) de Commandite»);

3. Introduction de nouvelles dispositions dans les statuts prévoyant l'émission d'actions rachetables;

4. Conversion des dix-sept mille six cents (17.600) actions détenues par VESTAR CESARE LLP, un limited liability partnership régi par les d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 25, Old Broad Street, Londres, EC2N 1HQ, Royaume-Uni, en dix-sept mille six cents (17.600) Actions Ordinaires de Classe 1 et l'action (1) détenue par Cesare Fiorucci, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en une (1) Action de Commandite;

5. Modification du capital social autorisé et autorisation au gérant d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé, sans réserver de droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants;

6. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix mille euros (EUR 10.000,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de vingt-deux mille un euros vingt-cinq cents (EUR 22.001,25) à trente-deux mille un euros vingt-cinq cents (EUR 32.001,25) par l'émission de huit mille (8.000) Actions Ordinaires de Classe 1, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et allocation à la prime d'émission de la Société;

7. Refonte complète des statuts de la Société;

8. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de neuf mille euros (EUR 9.000,-), afin de le réduire de son montant actuel de trente et un mille un euros vingt cinq cents (EUR 31.001,25) à vingt-deux mille un euros vingt cinq cents (EUR 22.001,25) par l'annulation de sept mille deux cent (7.200) actions détenues par VESTAR CESARE LLP, un limited liability partnership en cours d'enregistrement, régi par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 25, Old Broad Street, Londres EC2N 1 HQ, Royaume-Uni. L'assemblée constate et confirme la disponibilité des fonds nécessaires à cette réduction.

Le remboursement résultant de cette réduction de capital sera alloué au compte courant d'actionnaire de la Société détenu par VESTAR CESARE LLP, susnommé.

L'assemblée décide de donner tous pouvoirs au gérant unique de la Société, afin de signer, au nom et pour le compte de la Société, tout document, acte, contrat, certificat et instrument et de prendre toute mesure en rapport avec l'annulation des parts sociales, incluant l'allocation au compte courant d'actionnaire.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de créer différentes classes d'actions réparties en actions ordinaires de classe 1 (les «Actions Ordinaires de Classe 1»), actions ordinaires de classe 2 (les «Actions Ordinaires de Classe 2»), actions ordinaires de classe 3 (les «Actions Ordinaires de Classe 3»), actions ordinaires de classe 4 (les «Actions Ordinaires de Classe 4»), et action(s) de commandite (l' (les) «Action(s) de Commandite»), auxquelles il est plus précisément fait référence dans les nouveaux articles 6.1 à 6.6 des statuts de la Société.

Les droits et obligations applicables à chaque classe d'actions sont plus précisément décrits dans les statuts coordonnés mentionnés ci-dessous.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide que la Société peut émettre des actions rachetables. Les actions rachetables ont les mêmes droits de recevoir des dividendes et les mêmes droits de vote que les actions ordinaires. Des actions rachetables souscrites et entièrement libérées seront rachetables sur demande de la Société conformément aux dispositions de l'Article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le rachat des actions rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat. Les actions rachetées n'ont pas de droit de vote et n'ont pas le droit de recevoir des dividendes ou des produits de liquidation.

Toutes les Actions Ordinaires de Classe 1, les Actions Ordinaires de Classe 2, les Actions Ordinaires de Classe 3, et les Actions Ordinaires de Classe 4, sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi de 1945 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à l'exception des actions émises, souscrites et non annulées avant l'insertion du présent article dans les statuts.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de convertir (1) les dix-sept mille six cents (17.600) actions existantes détenues par VESTAR CESARE LLP, un limited liability partnership régi par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 25 Old Broad Street, Londres, EC2N 1HQ, Royaume-Uni, en dix-sept mille six cents (17.600) Actions Ordinaires de Classe 1 et (2) l'action (1) détenue par CESARE FIORUCCI, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en une (1) Action de Commandite.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social autorisé de la société de son montant actuel de cinq cent millions euros (EUR 500.000.000,-) représenté par quatre cent millions (400.000.000) d'actions ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action à sept cent vingt-neuf mille neuf cent deux euros cinquante cents (EUR 729.902,50) représenté par:

- a) deux cent soixante treize mille soixante-sept (273.067) Actions Ordinaires de Classe 1 ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées pour une émission future;
  - b) deux cent trente-quatre mille six cent soixante-sept (234.667) Actions Ordinaires de Classe 1 ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées pour la conversion des Séries 1 CPECs;
  - c) dix-neuf mille neuf cent dix (19.910) Actions Ordinaires de Classe 2 ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées pour une émission future à tout Employé qui les souscriraient;
  - d) quinze mille six cent quarante-quatre (15.644) Actions Ordinaires de Classe 2 ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées pour la conversion des Séries 2 CPECs;
  - e) quinze mille neuf cent soixante-seize (15.976) Actions Ordinaires de Classe 3 ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées pour une émission future à tout Employé qui les souscriraient;
  - f) douze mille cinq cent cinquante-quatre (12.554) Actions Ordinaires de Classe 3 ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées pour la conversion des Séries 3 CPECs;
  - g) six mille sept cent soixante dix-huit (6.778) Actions Ordinaires de Classe 4 ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées pour une émission future à tout Employé qui les souscriraient;
- et

h) cinq mille trois cent vingt-six (5.326) Actions Ordinaires de Classe 4 ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées pour la conversion des Séries 4 CPECs.

Ce capital autorisé est à comprendre comme capital social supplémentaire au capital social émis de la Société.

L'assemblée décide de renouveler et d'approuver l'autorisation donnée au gérant de la Société d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept cent vingt-neuf mille neuf cent deux euros cinquante cents (EUR 729.902,50) pendant une période de cinq ans à partir de la publication dans le Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, de la présente résolution.

Se fondant sur un rapport du gérant unique, l'assemblée décide à l'unanimité, conformément à l'article 32-3 (5) de la loi de 1915, d'autoriser le gérant à supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, dans les limites du capital social autorisé.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille euros (EUR 10.000,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de vingt-deux mille un euros vingt-cinq cents (EUR 22.001,25) à trente-deux mille un euros vingt-cinq cents (EUR 32.001,25) par l'émission de huit mille (8.000) Actions Ordinaires de Classe 1, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Les huit mille (8.000) Actions Ordinaires de Classe 1 ont été entièrement souscrites par FOOD HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en cours d'enregistrement au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, et payées en numéraire par le souscripteur, de sorte que le montant total d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Le mandataire est autorisé à souscrire les nouvelles actions au nom et pour le compte du souscripteur.

Les actionnaires non-souscripteurs renoncent expressément à leur droit préférentiel de souscription en relation avec la présente augmentation de capital.

L'apport total d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) consiste en dix mille euros (EUR 10.000,-) alloués au capital social et en un million cent quatre-vingt dix mille euros (EUR 1.190.000,-) alloués à la prime d'émission.

L'assemblée décide ensuite de procéder à une allocation à la prime d'émission d'un montant de deux millions six cent quarante mille euros (EUR 2.640.000,-). L'allocation à la prime d'émission est entièrement payée par VESTAR CESARE LLP, susnommé, pour un montant total de deux millions six cent quarante mille euros (EUR 2.640.000,-).

#### *Septième résolution*

A la suite des actions ainsi réalisées, les statuts de la Société sont entièrement modifiés et auront désormais la teneur suivante:

### **«Chapitre I<sup>er</sup>.- Dénomination - Siège - Durée - Objet**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Nom**

Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite une société en commandite par actions sous la dénomination de CESARE FIORUCCI LUXCO (ci-après la «Société» ou LuxCo).

#### **Art. 2. Siège social**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision de l'Associé Commandité de LuxCo, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.2. Au cas où l'Associé Commandité de LuxCo estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Art. 4. Objet**

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

4.2. La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

4.3. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

#### **Art. 5. Responsabilité des actionnaires**

L'Associé Commandité de LuxCo est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. L'associé commanditaire ou les associés commanditaires, selon le cas, étant le(s) détenteur(s) d'actions ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaires lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

## Chapitre II.- Gérance - Capital Social - Actions

### Art. 6. Capital Social

#### 6.1. Capital Souscrit

La Société a un capital souscrit de trente-deux mille un euros vingt-cinq cents (EUR 32.001,25) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:

- (a) une (1) Action de Commandite ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action;
- (b) vingt-cinq mille six cents (25.600) Actions Ordinaires de Classe 1 ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action.

Toutes les actions votent ensemble et, sauf si la loi ou les présents Statuts en disposent autrement, les porteurs d'actions de classes différentes ne seront pas en droit de voter séparément quelque question que ce soit. Aucune classe d'action ne comporte un droit de préemption sur quelque action de la Société, sauf si la loi en dispose autrement.

#### 6.2. Les Actions Ordinaires de Classe 1

(a) Toutes les Actions Ordinaires de Classe 1 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe 1 participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe 1. Toutes les Actions Ordinaires de Classe 1 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque l'Associé Commandité de LuxCo en décide ainsi, annulées, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe 1 émises sera réduit.

#### (b) Droits de vote

Chaque Action Ordinaire de Classe 1 donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

#### 6.3. Les Actions Ordinaires de Classe 2

(a) Toutes les Actions Ordinaires de Classe 2 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe 2 participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe 2. Toutes les Actions Ordinaires de Classe 2 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque l'Associé Commandité de LuxCo en décide ainsi, annulées, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe 2 émises sera réduit.

#### (b) Droits de vote

Chaque Action Ordinaire de Classe 2 donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

#### 6.4. Les Actions Ordinaires de Classe 3

(a) Toutes les Actions Ordinaires de Classe 3 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe 3 participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe 3. Toutes les Actions Ordinaires de Classe 3 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque l'Associé Commandité de LuxCo en décide ainsi, annulées, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe 3 émises sera réduit.

#### (b) Droits de vote

Chaque Action Ordinaire de Classe 3 donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

#### 6.5. Les Actions Ordinaires de Classe 4

(a) Toutes les Actions Ordinaires de Classe 4 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe 4 participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe 4. Toutes les Actions Ordinaires de Classe 4 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque l'Associé Commandité de LuxCo en décide ainsi, annulées, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe 4 émises sera réduit.

#### (b) Droits de vote

Chaque Action Ordinaire de Classe 4 donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

#### 6.6. Les Action(s) de Commandite.

(a) Toutes les Action(s) de Commandite seront identiques à tous les égards. Toutes les Action(s) de Commandite participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Action(s) de Commandite.

#### (b) Droits de vote

Chaque Action de Commandite donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

#### 6.7. Rachat: Conversion

##### (a) Actions rachetables

La Société peut émettre des actions rachetables. Les actions rachetables ont les mêmes droits de recevoir des dividendes et les mêmes droits de vote que les actions ordinaires.

Des actions rachetables souscrites et entièrement libérées seront rachetables proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque détenteur dans une classe spécifique d'actions sur demande de la Société conformément aux dispositions de l'Article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou suivant accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires de la Société. Le rachat des actions rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (fonds distribuables, incluant la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la société en tant que prime d'émission) ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat. Les actions rachetées n'ont pas de droit de vote et n'ont pas le droit de recevoir des dividendes ou des produits de liquidation. Les Actions Ordi-

naires de Classe 1, les Actions Ordinaires de Classe 2, les Actions Ordinaires de Classe 3 et les Actions Ordinaires de Classe 4 sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

(b) Réserve spéciale

Un montant égal à la valeur nominale, ou à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves.

(c) Prix de rachat

Sauf disposition contraire prévue par les présents Statuts ou par un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires, le prix de rachat des actions rachetables est calculé par le(s) Associé(s) Commandite(s) de LuxCo ou par une personne nommée par le(s) Associé(s) Commandite(s) de LuxCo, sur base de la valeur nette d'actifs de tous les actifs et passifs de la Société. La valeur nette des actifs de la Société est exprimée en un montant par action et est déterminée le jour de son évaluation en divisant les actifs nets de la Société, étant la valeur des actifs de la Société diminuée de son passif à l'heure de fermeture ce jour-là, par le nombre d'actions de la Société émises à ce moment, conformément aux règles que le(s) Associé(s) Commandite(s) de LuxCo considérera(ont) comme étant justes et équitables. En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur constatée, toute décision prise par le(s) Associé(s) Commandite(s) de LuxCo au sujet du calcul du prix de rachat, approuvée par une majorité d'actionnaires de la Société, sera définitive et liera la Société ainsi que tous ses actionnaires actuels, antérieures et futurs.

(d) Procédure de rachat

Sauf disposition contraire dans un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires de la Société au moins dix (10) jours avant la date de rachat, une notification écrite devra être envoyée par courrier recommandé ou par service coursier international reconnu à tout actionnaire de la Société dont les Actions Ordinaires sont à racheter, à la dernière adresse indiquée dans le registre des actionnaires de la Société, indiquant au détenteur le nombre d'actions devant être rachetées, spécifiant la date de rachat, le Prix de Rachat et les procédures nécessaires pour la soumission des Actions Ordinaires à la Société pour le rachat (cette notification est ci-après nommée la «Notification de Rachat»). Chaque détenteur d'Actions Ordinaires devant être rachetées, est obligé de remettre, s'il y en a, le ou les certificat(s) émis en relation avec ces Actions Ordinaires, à la Société. Le Prix de Rachat de telles Actions Ordinaires est payable à la personne qui figure en tant que propriétaire dans le registre des actionnaires sur le compte bancaire indiqué par cette personne à la Société avant la date de rachat.

(e) Convertibilité

Les Actions Ordinaires de Classe 1, les Actions Ordinaires de Classe 2, les Actions Ordinaires de Classe 3 et les Actions Ordinaires de Classe 4 ne sont pas convertibles en actions d'une classe différente.

6.8. Le droit d'achat de certaines Actions Ordinaires

(a) Option d'Achat

Dans le cas où (i) la Société doit délivrer une notification de licenciement ou une notification de résiliation d'une convention de conseil (une «Notification de Départ») à un porteur d'Actions Ordinaires employé directement par la Société ou une Filiale de la Société, ou toute personne détenant des Actions Ordinaires de la Société employées comme conseil extérieur par la Société ou par une Filiale de la Société (un «Employé») ou (ii) un Employé n'est employé par, ou partie à une convention de conseil avec, la Société ou une de ses Filiales pour une quelconque raison (la date la plus proche entre (x) la date du licenciement de cet Employé et (y) la date de délivrance de la Notification de Départ étant désigné ci-après comme la «Date de Départ»), les Actions Ordinaires de cet Employé, ainsi que tous les autres Titres de LuxCo souscrits ou achetés par cet Employé (désignés collectivement les «Titres d'Employés») détenus soit par l'Employé lui-même, soit par un ou plusieurs de ses Cessionnaires Autorisés, pourront être acquis par la Société, ou à la discrétion de l'Associé Commandité de LuxCo, par les Investisseurs VESTAR, ou par toute autre Personne identifiée par les Investisseurs VESTAR, conformément aux termes et conditions énoncés dans cet Article 6.8 (l'«Option d'Achat»),

(b) Bon Sortant

(i) Bon Sortant du Groupe I: Lorsqu'un Employé du Groupe I cesse d'être employé par la Société ou une de ses Filiales en raison (A) du décès ou de l'incapacité permanente de cet Employé, (B) du licenciement ou du renvoi de l'Employé par la Société ou une de ses Filiales pour une raison autre qu'une Raison Légitime, (C) de la démission volontaire de l'Employé après le quatrième anniversaire de la Date de Clôture Initiale applicable ou, si l'Employé allonge ses arrangements existants avec la Cible pour deux années supplémentaires, le sixième anniversaire de la Date de Clôture Initiale, (D) de la démission volontaire de l'Employé pour une Raison Légitime (un «Bon Sortant du Groupe I»), alors à la Date de Départ de l'Employé ou après, et, sous réserve d'un accord que les actionnaires concluraient entre eux, la Société ou les Investisseurs Vestar (ou leur mandataires) peuvent décider d'acquérir la totalité: (x) du Pourcentage d'Accroissement applicable aux Actions de la Cible détenues par cet Employé, au plus haut de leur Coût Initial ou de leur Juste Valeur Marchande; (y) toutes les Actions de la Cible restantes détenues par cet Employé à son Coût Initial; et (z) les Actions de Base de l'Employé au Prix des Actions de Base du Bon Sortant, dans chaque cas conformément aux procédures déterminées ci-dessous.

(ii) Bon Sortant du Groupe II: Lorsqu'un Employé du Groupe II cesse d'être employé par la Société ou une de ses Filiales en raison (A) du décès ou de l'incapacité permanente de cet Employé, (B) du licenciement ou du renvoi de l'Employé par la Société ou une de ses Filiales pour une raison autre qu'une Raison Légitime, (C) de la démission volontaire de l'Employé après le cinquième anniversaire de la Date de Clôture Initiale applicable, (D) de la démission volontaire de l'Employé pour une Raison Légitime (un «Bon Sortant du Groupe II»). alors à la Date de Départ de l'Employé ou après, et, sous réserve d'un accord que les actionnaires concluraient entre eux, la Société ou les Investisseurs VESTAR (ou leur mandataires) peuvent décider d'acquérir la totalité: (x) du Pourcentage d'Accroissement applicable aux Actions de



la Cible détenues par cet Employé, au plus haut de leur Coût Initial ou de leur Juste Valeur Marchande; (y) toutes les Actions de la Cible restantes détenues par cet Employé à son Coût Initial; et (z) les Actions de Base de l'Employé au Prix des Actions de Base du Bon Sortant, dans chaque cas conformément aux procédures déterminées ci-dessous.

(c) Sortant Non Approuvé

(i) Sortant Non Approuvé du Groupe I: Lorsqu'un Employé du Groupe I est licencié ou révoqué ou qu'il a été sommairement mis un terme à son emploi, contrat de conseil ou autres services soit par la Société soit par une de ses Filiales en raison: (A) de la démission volontaire de cet Employé sans Cause Légitime avant le quatrième anniversaire de la Date de Clôture Initiale applicable ou, si l'Employé allonge ses arrangements existants avec la Cible pour deux années supplémentaires, le sixième anniversaire de la Date de Clôture Initiale; ou (B) du licenciement ou du renvoi de cet Employé pour Cause Légitime (un «Sortant Non Approuvé du Groupe I»), alors à la Date de Départ ou après, la Société ou les Investisseurs VESTAR (ou leur mandataires) peuvent décider d'acquérir, tout ou partie, des Titres d'Employé détenus par cet Employé au plus bas de leur Coût Initial ou de leur Juste Valeur Marchande, dans chaque cas conformément aux procédures déterminées ci-dessous.

(ii) Sortant Non Approuvé du Groupe II: Lorsqu'un Employé du Groupe II est licencié ou révoqué ou qu'il a été sommairement mis un terme à son emploi, contrat de conseil ou autres services soit par la Société soit par une de ses Filiales en raison: (A) de la démission volontaire de cet Employé sans Cause Légitime avant le cinquième anniversaire de la Date de Clôture Initiale applicable; ou (B) du licenciement ou du renvoi de cet Employé pour Cause Légitime (un «Sortant Non Approuvé du Groupe II»), alors à la Date de Départ ou après, la Société ou les Investisseurs VESTAR (ou leur mandataires) peuvent décider d'acquérir, tout ou partie, des Titres d'Employé détenus par cet Employé au plus bas de leur Coût Initial ou de leur Juste Valeur Marchande, dans chaque cas conformément aux procédures déterminées ci-dessous.

(d) Procédures de levée d'Option d'Achat

Si l'Associé Commandité de LuxCo décide, en sa seule discrétion, conformément à l'Article 6.8(a) que les Investisseurs VESTAR peuvent acquérir les Titres d'Employé sujets à l'Option d'Achat, il doit, endéans une période de 30 jours à partir de la Date de Cessation des Fonctions de l'Employé, remettre aux Investisseurs VESTAR une notification écrite indiquant le nom de cet Employé et la Date de Départ. La Société ou les Investisseurs VESTAR (ou leur mandataires) peuvent décider d'exercer leur droit d'acquérir tout ou partie des Titres d'Employé de cet Employé conformément à l'Option d'Achat en délivrant une notification écrite (la «Notice de Levée d'Option») au détenteur ou détenteurs des Titres d'Employés de cet Employé, endéans 180 jours à compter de la Date de Départ de cet Employé (la «Période d'Exercice de l'Option d'Achat»). La Notice de Levée d'Option indiquera le nombre de Titres d'Employé de cet Employé à acquérir de ce(s) détenteur(s), le prix total à payer pour ces Titres d'Employé et les date et lieu de la clôture de la transaction. Si un ou plusieurs des Titres d'Employé est (sont) détenu(s) par un Cessionnaire Autorisé de cet Employé, la Société ou les Investisseurs VESTAR (ou leur mandataires) acquièrent les Titres d'Employé qu'ils ont décidé d'acquérir d'un ou des porteurs de Titres d'Employé, proportionnellement au nombre de Titres d'Employés détenus par ce(s) porteur(s) au moment de la délivrance de la Notice de Levée d'Option (déterminé au plus près possible de l'Action Ordinaire la plus proche).

(e) Droits de cession

Si la Société ou les Investisseurs VESTAR (ou leur mandataires) décident de lever l'Option d'Achat et d'acquérir des Titres d'Employés, alors à tout moment avant la fin de cette transaction, la Société ou les Investisseurs VESTAR (ou leur mandataires) pourront offrir les Titres d'Employé de cet Employé partant à tout Nouvel(aux) Employé(s) (s'il y en a) à hauteur d'un montant déterminé par les Investisseurs VESTAR à leur seule discrétion. Les Investisseurs VESTAR pourront aussi offrir à la Société ou à tout Détenteur de Titres, s'il y en a (les «Autres Investisseurs»), la possibilité d'acquérir tout ou partie des Titres d'Employé restants en relation avec cette Option d'Achat (incluant, pour éviter toute ambivalence, la part proportionnelle des Investisseurs VESTAR) sur base du nombre d'Actions Ordinaires détenues par les Autres Investisseurs à ladite Date de Départ proportionnellement au nombre total d'Actions Ordinaires émises sur une base entièrement diluée. Cette décision sera effective en ce qui concerne tout ou partie de l'Option d'Achat. Si certains Titres d'Employé ne sont pas achetés par quelque Employé, la Société ou les Autres Investisseurs conformément à cet Article 6.8(e), alors les Investisseurs VESTAR devront acheter tout Titre d'Employé restant, conformément à l'Option d'Achat.

(f) Clôture

La clôture des transactions envisagées dans cet Article 6.8. aura lieu à la date déterminée par la Société ou les Investisseurs VESTAR. Les Investisseurs VESTAR, leurs cessionnaires autorisés, les Nouveaux Employés, la Société et/ou les Autres Investisseurs, selon le cas, paieront pour l'acquisition des Titres d'Employé conformément à l'Option d'Achat en délivrant un chèque, un ordre de transfert en fonds immédiatement disponibles ou une lettre de créance dans chaque cas payable au porteur de ces Titres d'Employé, d'un montant total égal au prix d'acquisition global de ces Titres d'Employé. Toute lettre de créance sera payable par avance à tout moment sur décision de la Société ou des Investisseurs VESTAR et sera payée par le produit d'une Vente de la Société. Les Investisseurs VESTAR, leurs cessionnaires autorisés, les Nouveaux Employés, la Société et/ou les Autres Investisseurs, selon le cas, recevront les déclarations et garanties d'usage de chaque vendeur pour la vente des Titres d'Employé à l'acheteur en question, y compris, par exemple, des déclarations que le vendeur possède un titre de propriété en bonne et due forme sur les Titres d'Employé devant être transférés exempt de tout privilège, obligation et autres sûretés. Si la Société acquiert des Titres d'Employé sujets à l'Option d'Achat qui lui est allouée, les Titres de LuxCo ainsi acquis seront rachetables, conformément aux dispositions de l'Article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

(g) Executive Make-Whole

(i) Pour les Employés du Groupe I, au cas où les Actions de la Cible d'un Employé du Groupe I auraient été rachetées conformément aux dispositions de cet Article 6.8 et qu'une Vente de la Société ait lieu endéans douze (12) mois à comp-



ter de la Date de Départ de cet Employé du Groupe I, alors si cet Employé du Groupe I était un Bon Sortant, il ou elle recevra du produit de cette vente un montant égal à l'excédent du produit que cet Employé aurait reçu en relation avec la Vente de la Société (comme si son Pourcentage d'Accroissement avait été de 100%) par rapport au montant que cet Employé a été payé suivant l'exercice de l'Option d'Achat. Un tel paiement make-whole doit être payé par la Société au moment où le produit de la Vente de la Société est distribué aux Détenteurs de Titres.

(ii) Pour tous les Employés autres que les Employés du Groupe I, au cas où les Actions de la Cible d'un Employé auraient été rachetées conformément aux dispositions de cet Article 6.8 et qu'une Vente de la Société ait lieu endéans six (6) mois à compter de la Date de Départ de cet Employé, alors si cet Employé était un Bon Sortant, il ou elle recevra du produit de cette vente un montant égal à l'excédent du produit que cet Employé aurait reçu en relation avec la Vente de la Société (comme si son Pourcentage d'Accroissement avait été de 100%) par rapport au montant que cet Employé a été payé suivant l'exercice de l'Option d'Achat. Un tel paiement make-whole doit être payé par la Société au moment où le produit de la Vente de la Société est distribué aux Détenteurs de Titres et les droits correspondants des Employés de recevoir ces produits est sujet aux mêmes conditions et restrictions applicables aux autres Employés qui sont des Détenteurs de Titres.

#### 6.9. Distributions aux Actionnaires

Lorsque l'assemblée des actionnaires de la Société et/ou l'Associé Commandité de LuxCo a décidé de faire une distribution aux actionnaires (que ce soit par dividendes intérimaires, rachat d'actions ou autrement), les actionnaires auront le droit de recevoir, conformément à la loi applicable, au moment, de la manière et lorsqu'il en a été décidé par l'assemblée des actionnaires de la Société et/ou par l'Associé Commandité de LuxCo, des distributions sur tes fonds légalement disponibles à cet effet, de la manière décrite dans les dispositions suivantes de cet Article 6.9:

(a) Les détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe 1 sont en droit de recevoir toutes les distributions effectuées par la Société en ce qui concerne les Actions Ordinaires et ces distributions seront effectuées proportionnellement entre les porteurs d'Actions Ordinaires de Classe 1 et l'Action de Commandite sur base du nombre d'Actions Ordinaires de Classe 1 et d'Action(s) de Commandite détenues par chacun jusqu'au moment où les Investisseurs VESTAR auront reçu les Distributions Totales d'un montant égal au Rendement de Tranche I;

(b) après que les Investisseurs VESTAR aient collectivement reçu les Distributions Totales égales au Rendement de Tranche I, les Actions Ordinaires de Classe 1 et les Actions Ordinaires de Classe 2 seront en droit de recevoir toutes les distributions effectuées par la Société à ses Actions Ordinaires sur une base pari passu et ces distributions seront effectuées proportionnellement parmi les détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe 1 et d'Actions Ordinaires de Classe 2, sur base du nombre d'Actions Ordinaires de Classe 1 et d'Actions Ordinaires de Classe 2 détenues par chacun de ces détenteurs jusqu'au moment où les Investisseurs Vestar auront reçu les Distributions Totales d'un montant égal au Rendement de Tranche II;

(c) après que les Investisseurs VESTAR aient collectivement reçu les Distributions Totales égales au Rendement de Tranche II, les Actions Ordinaires de Classe 1, les Actions Ordinaires de Classe 2, les Actions Ordinaires de Classe 3 et les Actions Ordinaires de Classe 4 seront en droit de recevoir toutes les distributions effectuées par la Société à ses Actions Ordinaires sur une base pari passu et ces distributions seront effectuées proportionnellement parmi les détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe 1, d'Actions Ordinaires de Classe 2, d'Actions Ordinaires de Classe 3 et d'Actions Ordinaires de Classe 4, sur base du nombre d'Actions Ordinaires de Classe 1, d'Actions Ordinaires de Classe 2, d'Actions Ordinaires de Classe 3 et d'Actions Ordinaires de Classe 4 détenues par chacun de ces détenteurs, jusqu'au moment où les Investisseurs VESTAR auront reçu les Distributions Totales d'un montant égal au Rendement de Tranche III;

(d) après que les Investisseurs VESTAR aient collectivement reçu les Distributions Totales égales au Rendement de Tranche III, les Actions Ordinaires de Classe 3 cesseront de participer à d'autres distributions par la Société et toutes les autres distributions effectuées par la Société à ses Actions Ordinaires se feront proportionnellement parmi les détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe 1, d'Actions Ordinaires de Classe 2 et d'Actions Ordinaires de Classe 4, sur une base pari passu, et sur base du nombre d'Actions Ordinaires de Classe 1, d'Actions Ordinaires de Classe 2, d'Actions Ordinaires de Classe 4 et d'Action(s) de Commandite détenues par chacun de ces détenteurs.

#### 6.10. Droits de liquidation

En cas de liquidation, après paiement de toutes les dettes et du passif de la Société, les actifs restants de la Société seront distribués aux actionnaires conformément aux dispositions de l'Article 6.9. ci-dessus. Ni une fusion ou une consolidation de la Société en ou avec une ou plusieurs autres entités, ni une fusion ou consolidation d'une ou plusieurs autres entités en ou avec la Société, ni une vente, un transfert, une location ou un échange (contre espèces, titres ou autre contrepartie) d'une partie ou de tous les actifs de la Société ne sera considérée comme liquidation au sens de cet Article 6.10, à moins que cette fusion, consolidation, vente, transfert, location ou échange soit en relation avec ou dans l'intention d'un plan de liquidation intégrale ou d'une dissolution de la Société. Le produit de toute Vente de la Société, incluant une Vente de Titres de LuxCo, sera distribué ou partagé entre les détenteurs de Titres de LuxCo conformément à l'Article 6.9.

#### 6.11. Capital autorisé

En plus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé de sept cent vingt-neuf mille neuf cent deux euros cinquante cents (EUR 729.902,50) représenté par:

i) deux cent soixante treize mille soixante-sept (273.067) Actions Ordinaires de Classe 1 ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées pour une émission future;

j) deux cent trente-quatre mille six cent soixante-sept (234.667) Actions Ordinaires de Classe 1 ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées pour la conversion des Séries 1 CPECs;

k) dix-neuf mille neuf cent dix (19.910) Actions Ordinaires de Classe 2 ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées pour une émission future à tout Employé qui les souscritait;

l) quinze mille six cent quarante-quatre (15.644) Actions Ordinaires de Classe 2 ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées pour la conversion des Séries 2 CPECs;

m) quinze mille neuf cent soixante-seize (15.976) Actions Ordinaires de Classe 3 ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées pour une émission future à tout Employé qui les souscrirait;

n) douze mille cinq cent cinquante-quatre (12.554) Actions Ordinaires de Classe 3 ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées pour la conversion des Séries 3 CPECs;

o) six mille sept cent soixante dix-huit (6.778) Actions Ordinaires de Classe 4 ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées pour une émission future à tout Employé qui les souscrirait; et p. cinq mille trois cent vingt-six (5.326) Actions Ordinaires de Classe 4 ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées pour la conversion des Séries 4 CPECs.

Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, l'Associé Commandité de LuxCo est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Conformément aux dispositions légales en vigueur et au présent Article 6.11, ces actions nouvelles seront souscrites et émises suivant les conditions que l'Associé Commandité de LuxCo pourra déterminer, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. A moins que les actionnaires n'aient convenu autrement, lorsque l'Associé Commandité de LuxCo réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires existants. L'Associé Commandité de LuxCo pourra déléguer à tout administrateur ou cadre de la Société dûment autorisé ou à tout autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par l'Associé Commandité de LuxCo, le présent article sera modifié en conséquence.

#### 6.12. Modification du capital souscrit et du capital autorisé

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires, votant aux mêmes conditions de quorum que pour la modification des présents Statuts.

#### 6.13. Définitions

Au sens de ces Statuts:

«Pourcentage d'Accroissement» signifie:

(A) en relation avec les Titres de la Cible détenus par chaque Employé du Groupe I, le pourcentage applicable tel qu'indiqué ci-dessous en face de chaque anniversaire du plus tard entre (i) la Date de Clôture Initiale ou (ii) la date de commencement de l'emploi ou relation de conseil de cet Employé du Groupe I avec la Société ou une de ses Filiales:

Anniversaire de la Date de Clôture Initiale	Titres Cible
Avant le 1 <sup>er</sup> Anniversaire . . . . .	0%
Au et après le 1 <sup>er</sup> Anniversaire . . . . .	25%
Au et après le 2 <sup>ème</sup> Anniversaire . . . . .	50%
Au et après le 3 <sup>ème</sup> Anniversaire . . . . .	75%
Au et après le 4 <sup>ème</sup> Anniversaire . . . . .	100%

(B) en relation avec les Titres de la Cible détenus par chaque Employé du Groupe II, le pourcentage applicable tel qu'indiqué ci-dessous en face de chaque anniversaire du plus tard entre (i) la Date de Clôture Initiale ou (ii) la date de commencement de l'emploi ou relation de conseil de cet Employé du Groupe I avec la Société ou une de ses Filiales:

Anniversaire de la Date de Clôture Initiale	Titres Cible
Avant le 2 <sup>ème</sup> Anniversaire . . . . .	0%
Au et après le 2 <sup>ème</sup> Anniversaire . . . . .	25%
Au et après le 3 <sup>ème</sup> Anniversaire . . . . .	50%
Au et après le 4 <sup>ème</sup> Anniversaire . . . . .	75%
Au et après le 5 <sup>ème</sup> Anniversaire . . . . .	100%

Néanmoins en cas de Vente de la Société, tant que l'Employé est employé ou continue de fournir des services à la Société ou à une de ses Filiales, à la date à laquelle la Vente de la Société est réalisée, le Pourcentage d'Accroissement pour toutes les Actions de la Cibles détenues par l'Employé sera considéré comme étant de 100%.

«Date de Clôture de l'Acquisition» signifie le 30 mars 2005 ou toute autre date à déterminer entre les parties au Contrat de Cession d'Actions en tant que date de clôture tel que stipulé dans les présents statuts.

«Affilié» ou «Affiliés», si utilisé en relation avec une Personne, signifie toute Personne (i) Contrôlée par ladite Personne, (ii) Contrôlant ladite Personne, ou (iii) étant sous un Contrôle commun avec ladite Personne.

«Distributions Totales» signifie, à l'égard des Investisseurs VESTAR, à tout moment, le montant total des produits que les Investisseurs VESTAR ont reçu en contrepartie des Actions Ordinaires de Classe 1, des Séries 1 PECs et des Séries 1 CPECs souscrites par eux.

«Statuts» signifie les présents Statuts tels que modifiés périodiquement.

«Sortant Non Approuvé» signifie soit un Sortant Non Approuvé du Groupe I soit un Sortant Non Approuvé du Groupe II.

«Titres de Base» signifie les Séries 1 CPECs et les Actions Ordinaires de Classe 1 souscrits ou acquis par un Employé.

«Option d'Achat» a la signification stipulée à l'Article 6.8(a).

«Période d'Exercice de l'Option d'Achat» a la signification stipulée à l'Article 6.8(d).

«CEO» signifie, a tout moment, la personne exerçant les fonctions de président directeur général ou rôle équivalent de la Cible à ce moment.

«Actions Ordinaires de Classe 1» signifie les actions ordinaires de la Société désignées comme Actions Ordinaires de Classe 1.

«Actions Ordinaires de Classe 2» signifie les actions ordinaires de la Société désignées comme Actions Ordinaires de Classe 2.

«Actions Ordinaires de Classe 3» signifie les actions ordinaires de la Société désignées comme Actions Ordinaires de Classe 3.

«Actions Ordinaires de Classe 4» signifie les actions ordinaires de la Société désignées comme Actions Ordinaires de Classe 4.

«Contrôle» signifie, si utilisé en relation avec une Personne, le pouvoir de gérer ou de diriger cette Personne, ou de nommer les organes de gerance et de direction de cette Personne, ou une majorité des membres de ceux-ci lorsqu'ils décident collectivement, que ce soit par la propriété de titres conférant un droit de vote, par contrat ou autrement (en ce sens, une société en commandite par actions sera réputée être Contrôlée par son associé commandité).

«CPECs» signifie les Séries 1 convertible preferred equity certificates convertibles, les Séries 2 convertible preferred equity certificates convertibles, les Séries 3 convertible preferred equity certificates convertibles et les Séries 4 convertible preferred equity certificates convertibles pouvant être émis par la Société périodiquement et, si applicable, toutes séries additionnelles de convertible preferred equity certificates convertibles dûment autorisées et émises par la Société périodiquement.

«Employé» a la signification stipulée à l'Article 6.8.(a).

«Juste Valeur marchande» signifie, relativement à tout Titre de LuxCo ou à tous les Titres de LuxCo, le produit en espèce que le titulaire de ce(s) Titre(s) de LuxCo serait habilité à percevoir relativement à une distribution de liquidation hypothétique de la Société, où les produits cumulés à répartir dans le cadre de cette distribution de liquidation hypothétique étaient réputés être un montant égal aux produits nets cumulés, telle que déterminée de bonne foi par l'Associé Commandité de LuxCo, à condition que, si le CEO, agissant pour son compte ou pour celui d'un autre Employé, n'accepte pas l'évaluation de la Juste Valeur Marchande réalisée par l'Associé Commandité de LuxCo, le CEO aura la possibilité de discuter l'évaluation avec l'Associé Commandité de LuxCo et s'ils ne peuvent convenir d'une évaluation dans un délai de 30 jours à compter de la date de livraison de la notification de désaccord du CEO, ils recourront à une tierce partie neutre spécialisée dans l'évaluation d'actifs (telle qu'une banque d'investissement ou un cabinet d'expertise comptable) en vue d'une évaluation finale. La désignation de la tierce partie neutre devra être approuvée par l'Associé Commandité de LuxCo et le CEO endéans 15 jours à compter de la date d'expiration de la période précédente de 30 jours, ou s'ils ne sont pas en mesure de s'accorder avant l'expiration de ladite période de 15 jours, le Président du Tribunal de Milan sera responsable de la sélection de la tierce partie évaluatrice. L'évaluation calculée par cette tierce partie sera contraignante.

«Groupe Familial» signifie l'épouse et les descendants d'un Employé (naturels ou adoptés) et tout trust (qu'il soit né d'une convention inter vivos, d'une disposition testamentaire ou ab intestat) bénéficiant uniquement à l'Employé et/ou à l'épouse et/ou aux descendants de l'Employé.

«Bon Sortant» signifie soit un Bon Sortant du Groupe I soit un Bon Sortant du Groupe II.

«Prix des Actions de Base du Bon Sortant» signifie:

(A) en relation avec les Actions de Base détenues par un Employé du Groupe I, le plus haut (i) du Coût Original plus les intérêts échus, devant échoir à un taux de 5% par an par rapport au Coût Original à compter de la date à laquelle les Actions de Base ont été souscrites ou achetées par le groupe concerné d'Employés du Groupe I à la Date de Départ des Employés du Groupe I, et (ii) la Juste Valeur Marchande; ou

(B) en relation avec les Actions de Base détenues par un autre Employé qu'un Employé du Groupe I, le plus haut (i) du Coût Original, et (ii) la Juste Valeur Marchande.

«Cause Légitime» comme base pour la démission d'un Employé de ses fonctions, se réfère à (i) une réduction significative des responsabilités conférées à l'Employé, si applicable, ou une réduction significative réelle des devoirs de l'Employé, (ii) une demande de démission faite par l'Associé Commandité de LuxCo ou par le conseil d'administration d'une Filiale de la Société, pour des raisons autres que l'apparition d'un événement pouvant fournir une base pour le licenciement de l'Employé pour Cause Légitime, ou (iii) une violation substantielle par la Société ou une quelconque de ses Filiales d'un contrat de travail, de conseil ou autres services entre cet Employé et la Société ou une des ses Filiales, laquelle violation aurait dû être notifiée à la Société ou à la Filiale concernée par écrit par l'Employé ou un de ses agents et à laquelle il n'aurait pas été remédié par la Société ou la Filiale concernée endéans 30 jours à compter de la réception de la notification de la part de l'Employé concerné.

«Sortant Non Approuvé du Groupe I» a la signification stipulée à l'Article 6.8(c)(i).

«Employé du Groupe I» signifie tout Employé identifié en tant qu'Employé du Groupe I par l'accord mutuel de la Société et de l'Employé périodiquement.

«Bon Sortant du Groupe I» a la signification stipulée à l'Article 6.8(b)(i).

«Sortant Non Approuvé du Groupe II» a la signification stipulée à l'Article 6.8(c)(ii).

«Employé du Groupe II» signifie tout Employé identifié en tant qu'Employé du Groupe II par l'accord mutuel de la Société et de l'Employé périodiquement.

«Bon Sortant du Groupe II» a la signification stipulée à l'Article 6.8(b)(ii).

«Tiers Indépendant» signifie toute Personne qui, immédiatement avant la transaction envisagée, n'est pas le bénéficiaire économique de plus de 5% des Actions Ordinaires de la Société sur une base entièrement diluée (un «Propriétaire de 5%») qui ne contrôle pas, n'est pas contrôlée ou sous le contrôle commun d'un tel Propriétaire de 5% et qui n'est pas l'épouse et le descendant (naturel ou adopté) d'un tel Propriétaire de 5% ou un trust bénéficiant à un tel Propriétaire de 5% et/ou à telles autres Personnes.

«Date de Clôture Initiale» signifie la Date de Clôture de l'Acquisition, ou à l'égard de tout Employé, la première date de clôture à laquelle cet Employé a souscrit et/ou acquis un Titre de LuxCo de la Société.

«Employé Italien» signifie tout Employé employé par toute filiale de la Société qui est régie et a son activité principale en Italie.

«Juste Cause» signifie:

(A) en relation avec un Employé du Groupe I (i) Juste Cause (*giusta causa*) tel que défini et interprété par les lois italiennes en relation avec le licenciement d'un administrateur (*amministratore*), (ii) toute violation d'un contrat de direction, contrat de conseil ou autres services qui aurait pour conséquence la résiliation immédiate du contrat et des services fournis en relation avec ce contrat ou (iii) toute violation de (x) Sections 2, 6(c) et 10 de tout Contrat de Souscription d'Actions pour Directeur auquel l'Employé peut être partie et (y) tout Contrat de Sortie auquel l'Employé peut être partie;

(B) en relation avec un Employé du Groupe II qui est un Employé Italien (i) Juste Cause (*giusta causa*) tel que défini et interprété par les lois italiennes en relation avec le licenciement d'un gérant (*dirigente*), (ii) toute violation d'un contrat de direction, contrat de conseil ou autres services qui aurait pour conséquence la résiliation immédiate du contrat et des services fournis en relation avec ce contrat ou (iii) toute violation de (x) Sections 2, 6(c) et 9 de tout Contrat de Souscription d'Actions pour Directeur auquel l'Employé peut être partie et (y) tout Contrat de Sortie auquel l'Employé peut être partie; et

(C) en relation avec un Employé du Groupe II qui n'est pas un Employé Italien (i) une fraude ou un détournement substantiel commis envers les affaires ou les biens de la Société ou d'une de ses Filiales, (ii) la perpétration d'un crime comportant une turpitude morale ou la perpétration de tout autre acte ou l'omission comportant une malhonnêteté ou fraude ou la perpétration de tout acte constituant une violation grave des règles matérielles de la Société ou d'une de ses Filiales qui interdisent toute conduite d'un degré similaire en nature à ce qui précède (tel que la discrimination, le harcèlement, abus de biens, etc.), (iii) le refus persistant d'accepter de coopérer avec les tâches et initiatives attribuées à l'Employé par la Société ou un de ses Filiales qui sont cohérentes avec les devoirs d'un agent d'une société de taille similaire et ayant une activité similaire à celle de la Société ou de sa Filiale, lesquelles tâches et initiatives ne violent aucune loi applicable ou condition du contrat de travail de l'employé, pendant une période de quinze jours à compter de la réception d'une notification écrite de l'Employé de son refus, (iv) une négligence grave ou une faute intentionnelle commise envers la Société ou une de ses Filiales, (v) toute violation (x) des Sections 2, 6(c) et 9 de tout Contrat de Souscription d'Actions d'Employés auquel cet Employé peut être partie et (y) tout Contrat de Sortie auquel cet Employé peut être partie, ou (vi) toute violation substantielle de tout contrat de travail ou autre contrat de services pouvant être conclu entre la Société ou une de ses Filiales et l'Employé.

«Associé Commandité de LuxCo» signifie CESARE FIORUCCI S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

«Titres de LuxCo» signifie (i) les Actions Ordinaires, PECs et/ou CPECs ou autres titres ou instruments émis par la Société et (ii) tout titre émis ou émissible directement ou indirectement concernant les titres mentionnés dans la clause (i) ci-dessus par voie de dividendes ou de scission ou en relation avec une combinaison de titres, recapitalisation, fusion, consolidation ou autre réorganisation incluant une recapitalisation ou un échange, sans exclure un transfert subséquent ou une cession à d'autres porteurs. Ces Titres de LuxCo continueront d'être des Titres de LuxCo dans les mains de tout détenteur subséquent ou futur (sauf pour la Société et les cessionnaires lors d'une Vente Publique).

«Action de Commandite» signifie l'(es) action(s) de commandite émise(s) périodiquement par la Société.

«Notice de Levée d'Option» a la signification stipulée à l'article 6.8(d).

«Actions Ordinaires» signifie les Actions Ordinaires de Classe 1, les Actions Ordinaires de Classe 2, les Actions Ordinaires de Classe 3 et les Actions Ordinaires de Classe 4.

«Coût Initial» signifie, à l'égard de tout Titre, le prix de souscription initial payé à la Société par son souscripteur au moment de l'émission de ce Titre par la Société.

«Autres Investisseurs» a la signification stipulée à l'Article 6.8(e).

«PECs» signifie les Séries 1 preferred equity certificates pouvant être émis par la Société périodiquement et, si applicable, toutes séries additionnelles de preferred equity certificates dûment autorisées et émises par la Société périodiquement.

«Cessionnaire Autorisé» désigne (i) dans le cas d'un détenteur d'Actions Ordinaires étant une Personne physique, un détenteur d'Actions Ordinaires transférées (x) conformément aux lois applicables à la succession et à la distribution ou (y) faisant partie du Groupe Familial de la Personne et (ii) dans le cas de toute autre Personne, un détenteur d'Actions Ordinaires transférées parmi ses Affiliés.

«Personne» signifie un individu, une société de personnes, une entreprise, une société à responsabilité limitée (*limited liability company*), une association, une société anonyme (*joint stock company*), un trust, une entreprise commune (*joint venture*), une organisation n'ayant pas la personnalité juridique et une entité gouvernementale ou un département, agence ou subdivision politique de cette entité.

«Offre Publique» signifie une offre publique et une vente de titres de participation de la Société, suite à un enregistrement effectif ou une cotation effective ou une qualification sur un marché des valeurs réglementé ou un marché public pour titres de participation, conformément aux dispositions applicables.



«Vente Publique» signifie une Offre Publique ou toute vente de titres de participation de la Société ou d'une entité successive, selon les cas, par un courtier, négociant ou teneur de marché conformément à la réglementation des titres de la juridiction concernée.

«Vente de la Société» signifie une vente de bonne foi, aux conditions du marché, à un Tiers Indépendant ou à groupe de Tiers Indépendants impliquant (i) une vente d'actifs conformément à laquelle cette partie ou ces parties acquier(t)(èrent) tous ou de façon substantielle les actifs de la Société et de ses Filiales sur une base consolidée par une transaction ou une série de transactions liées entre elles; (ii) toute vente de tous ou substantiellement tous les Titres de LuxCo par une transaction ou une série de transactions liées entre elles; ou (iii) une fusion ou consolidation qui aboutit à une des transactions précédentes.

«Détenteur de Titres» signifie tout détenteur de Titres de LuxCo.

«Séries 1 CPECs» signifie les Séries 1 convertible preferred equity certificates convertibles émis par la Société, le cas échéant.

«Séries 2 CPECs» signifie les Séries 2 convertible preferred equity certificates convertibles émis par la Société, le cas échéant.

«Séries 3 CPECs» signifie les Séries 3 convertible preferred equity certificates convertibles émis par la Société, le cas échéant.

«Séries 4 CPECs» signifie les Séries 4 convertible preferred equity certificates convertibles émis par la Société, le cas échéant.

«Séries 1 PECs» signifie les Séries 1 preferred equity certificates émis par la Société, le cas échéant.

«Incapacité Permanente» signifie une incapacité mentale ou physique permanente qui (i) doit avoir durée au moins neuf (9) mois consécutifs à compter de la date d'apparition de l'incapacité et (ii) dont la nature et l'existence doivent être confirmées par un médecin spécialiste nommé par accord mutuel entre les Investisseurs VESTAR et l'Employé concerné ou, si un accord ne peut être trouvé, par un médecin spécialiste sélectionné par le Président du Tribunal de Milan.

«Filiale» signifie, relativement à la Société, toute société dont une majorité de tous les droits de vote des actions habilitées à voter (sans tenir compte de la survenance d'une quelconque éventualité) lors de la désignation des administrateurs, managers ou fidéicommissaires de cette société est à ce moment détenue ou contrôlée, directement ou indirectement, par la Société ou par une ou plusieurs de ses autres Filiales ou une combinaison de ces éléments.

«Actions de la Cible» signifie toutes Actions Ordinaires de Classe 2 et Séries 2 CPECs, Actions Ordinaires de Classe 3 et Séries 3 CPECs et Actions Ordinaires de Classe 4 et Séries 4 CPECs pouvant être soucrites ou achetées par un Employé.

«Date de Départ» a la signification prévue à l'Article 6.8(a).

«Rendement de Tranche I» désigne le montant des Distributions Totales reçues par les Investisseurs VESTAR égales aux plus élevé entre (i) une fois et demi (1,5) l'Investissement VESTAR et (ii) un TRI VESTAR cumulatif, calculé à la date à laquelle des distributions égales à 15% sont reçues. Pour éviter tout doute, à tout moment, tous les montants utilisés pour le calcul du Rendement de Tranche I sont mentionnés en Dollars U.S., au taux d'échange Euro/Dollars U.S. en vigueur à la dernière date à laquelle une distribution a été reçue par les Investisseurs VESTAR.

«Rendement de Tranche II» désigne le montant des Distributions Totales reçues par les Investisseurs VESTAR égales aux plus élevé entre (i) un huitième de fois (1,8) l'Investissement VESTAR et (ii) un TRI VESTAR cumulatif, calculé à la date à laquelle des distributions égales à 20% sont reçues. Pour éviter tout doute, à tout moment, tous les montants utilisés pour le calcul du Rendement de Tranche I sont mentionnés en dollars U.S., au taux d'échange Euro/dollars U.S. en vigueur à la dernière date à laquelle une distribution a été reçue par les Investisseurs VESTAR.

«Rendement de Tranche III» désigne le montant des Distributions Totales reçues par les Investisseurs VESTAR égales aux plus élevé entre (i) deux fois (2) l'Investissement VESTAR et (ii) un TRI VESTAR cumulatif, calculé à la date à laquelle des distributions égales à 25% sont reçues. Pour éviter tout doute, à tout moment, tous les montants utilisés pour le calcul du Rendement de Tranche I sont mentionnés en dollars U.S., au taux d'échange Euro/Dollars U.S. en vigueur à la dernière date à laquelle une distribution a été reçue par les Investisseurs VESTAR.

«Transfert» a la signification stipulée à l'Article 7.3(d).

«Investissement VESTAR» signifie l'investissement total des Investisseurs VESTAR en Titres VESTAR.

«Investisseurs VESTAR» signifie VESTAR CESARE LLP, un limited liability partnership régi par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, et toute autre Personne ayant un intérêt dans la Société qui est un Affilié des Investisseurs VESTAR.

«TRI VESTAR» signifie le taux de rendement interne cumulatif des Investisseurs VESTAR (calculé comme décrit ci-dessous), à tout moment, où le taux de rendement interne pour les Investisseurs VESTAR doit être le taux de réduction composé dont résulte le montant suivant ayant une valeur présente nette de zéro: (i) le montant total en espèces, le cas échéant, distribué aux Investisseurs vestar en rapport avec leurs Titres VESTAR périodiquement sur une base cumulative jusqu'à cette date, moins (ii) le montant total de l'Investissement VESTAR. Afin de déterminer le TRI VESTAR, les conditions suivantes s'appliquent: (a) les distributions doivent être considérées comme ayant été faites le dernier du mois pendant lequel elles ont été faites; (b) toutes les distributions doivent être basées sur le montant distribué avant l'application de toute imposition du revenu applicable aux Investisseurs VESTAR; (c) les taux de rendement doivent être des taux annuels et tous les montants doivent être calculés sur une base composée annuelle, et sur la base d'une année de 365 jours; et (d) tous les montants utilisés pour le calcul du TRI VESTAR doivent être mentionnés en Dollars U.S., au taux d'échange Euro/Dollars U.S. appliqué aux Investisseurs VESTAR chaque fois que les Investisseurs VESTAR (x) ont acquit des Titres VESTAR, et (y) ont reçus des distributions en rapport avec les Titres VESTAR de la Société.

«Titres VESTAR» signifie (i) tous les Titres de LuxCo émis par la Société aux Investisseurs VESTAR, (ii) tout autre titre de participation de la Société souscrit par un Investisseur VESTAR, et (iii) tout Titre de LuxCo émis ou émissible directement ou indirectement concernant les Titres de LuxCo mentionnés dans les clauses (i) ou (ii) ci-dessus par voie de dividendes ou de scission ou en relation avec une combinaison de Titres de LuxCo, recapitalisation, fusion, consoli-

dation ou autre réorganisation incluant une recapitalisation ou un échange, sans exclure un transfert subséquent ou une cession à d'autres porteurs. Ces Titres VESTAR continueront d'être des Titres VESTAR dans les mains de tout porteur autre qu'un Investisseur VESTAR (sauf pour la Société et les cessionnaires lors d'une Vente Publique).

## **Art. 7. Registre des actionnaires, propriété et transferts d'actions**

### **7.1. Registre d'Actionnaires**

Les actions sont et resteront des actions nominatives. Un registre des actionnaires qui pourra être examiné par tout actionnaire sera tenu au siège social. Le registre indiquera la désignation précise de tout actionnaire et l'indication du nombre d'actions détenues, la libération des actions ainsi que les transferts d'actions et les dates y relatives. Tout actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se prévaloir de la dernière adresse ainsi communiquée. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires et signés par l'Associé Commandité de LuxCo seront délivrés aux actionnaires sur demande de ces derniers.

### **7.2. Propriété des Actions**

La propriété des actions nominatives résulte de l'inscription au registre des actionnaires. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

### **7.3. Transfert des Actions**

#### **(a) Déclaration de Transfert**

Le transfert d'actions se fera par une déclaration de transfert enregistrée dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Le transfert des actions pourra également être fait conformément aux règles de cession de créances décrits dans l'article 1690 du code civil luxembourgeois. Par ailleurs, la Société pourra accepter et enregistrer dans le registre des actionnaires tout transfert auquel est référé dans toute correspondance ou autre document présentant le consentement du cédant et du cessionnaire.

#### **(b) Limitations de Transfert de Titres**

Avant le 31 mars 2015, ou durant une période plus courte conforme à la loi applicable, les actionnaires de la Société ne pourront pas valablement transférer les actions émises par la Société, sans l'approbation écrite préalable de l'Associé Commandité de LuxCo de la Société ou tel que permis par cet Article 7.3.

#### **(c) Transferts autorisés**

Les restrictions de cet Article 7.3 ne s'appliqueront pas concernant (i) un Transfert des Titres de LuxCo par leur porteur à un quelconque des Cessionnaires Autorisés de ce porteur, après délivrance d'une notification écrite d'un tel Transfert à l'Associé Commandité de LuxCo ou (ii) un Transfert de Titres conformément à tout contrat conclu entre la Société et le détenteur des Titres de LuxCo; à condition que les restrictions contenues dans cet Article 7.3 continueront de s'appliquer à toutes Actions Ordinaires détenues par un Cessionnaire Autorisé; à condition en outre que toute Action Ordinaire Transférée conformément à cet Article 7.3(c) à un Cessionnaire Autorisé soit rapidement retransférée au cédant une fois que ce cessionnaire cessera d'être un Affilié ou un membre du Groupe Familial du cédant.

#### **(d) Transfert**

Pour les besoins de ces Statuts, «Transfert» ou «transfert» signifie toute transaction, volontaire ou involontaire ou par un mécanisme de la loi, aboutissant au transfert de la propriété, nue propriété, usufruit ou de tout droit attaché aux actions émises par la Société (y compris tout droit de vote ou droit aux dividendes) à une personne autre que la Société elle-même, que ce soit un actionnaire de la Société ou non, par tout moyen (y compris, sans limitation, don, apport partiel d'actifs, fusion, scission, vente, cession, gages ou toute autre forme de transfert, remise ou disposition de tout intérêt légal ou économique dans les actions, ainsi que toute combinaison de telles méthodes de transfert de propriété. Les actions sont et resteront nominatives.

#### **(e) Transfert de l'Action de Commandite**

L'Action de Commandite détenue par l'Associé Commandité de LuxCo peut uniquement être transmise à un associé commandité successeur devant être nommé conformément à l'Article 8 des présents Statuts.

#### **(f) Transferts en violation de ces Statuts**

Tout Transfert ou tentative de Transfert de tout Titre de LuxCo en violation avec une disposition de ces Statuts est nul et non avenu, et la Société ne devra pas donner effet à un tel Transfert ni enregistrer un tel Transfert dans ses livres ou traiter un soi-disant cessionnaire de tels Titres de LuxCo comme le propriétaire de tels Titres de LuxCo pour quelques motifs que ce soit.

## **Chapitre III.- Gérance**

### **Art. 8. Associé Commandité de LuxCo**

La Société sera administrée par CESARE FIORUCCI, S.A. une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en sa capacité d'associé commandité unique et de gérant de la Société (ci dénommé l'«Associé Commandité de LuxCo»). Les autres actionnaires ne devront ni participer ni interférer avec la gérance de la Société. En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant l'Associé Commandité de LuxCo d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance, suivant l'Article 12, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les 15 jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.



## Chapitre IV.- Pouvoirs de l'Associé Commandité de LuxCo

### Art. 9. Pouvoirs généraux

L'Associé Commandité de LuxCo est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition relevant; de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance appartiennent à l'Associé Commandité de LuxCo.

### Art. 10. Exécution de Droits

L'Associé Commandité de LuxCo agira, raisonnablement et de bonne foi, dans le meilleur intérêt de la Société et de ses actionnaires, et s'efforcera d'exécuter raisonnablement tous les droits accordés à la Société en vertu des statuts de la Société ou en vertu d'un contrat de porteurs de titres tel qui peut être conclu entre la Société et certains de ses détenteurs de titres périodiquement.

### Art. 11. Cessation de l'Associé Commandité de LuxCo par les détenteurs d'Actions Ordinaires

Dans le cas où, dans l'opinion raisonnable des détenteurs d'Actions Ordinaires, l'Associé Commandité de LuxCo a manqué à ses obligations envers la Société et les actionnaires en vertu de l'Article 8, alors les actionnaires peuvent, en agissant par un vote affirmatif adopté lors d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée conformément au quorum et aux conditions de majorité requises pour la modification des Statuts, révoquer le mandat de l'Associé Commandité de LuxCo et remplacer l'Associé Commandité de LuxCo par un nouveau gérant dont la nomination sera approuvée par un vote affirmatif adopté selon les mêmes exigences de quorum et de majorité telles que mentionnées ci-dessus.

## Chapitre V.- Tiers

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Associé Commandité de LuxCo ou par la signature de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Associé Commandité de LuxCo, en sa seule discrétion.

## Chapitre VI.- Surveillance

### Art. 12. Conseil de Surveillance

#### 12.1. Membres du Conseil de Surveillance

Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un Conseil de Surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être des actionnaires. Pour mener à bien ses fonctions de surveillance, le Conseil de Surveillance a les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, conformément à l'article 62 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par l'Associé Commandité de LuxCo sur toutes les matières que l'Associé Commandité de LuxCo déterminera et pourra autoriser les actes de l'Associé Commandité de LuxCo qui, selon la loi, les règlements ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs de l'Associé Commandité de LuxCo. Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période d'un (1) an et devra rester en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause légitime, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

#### 12.2. Réunions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par l'Associé Commandité de LuxCo. Une réunion du Conseil de Surveillance devra se tenir à la demande de l'un de ses membres.

#### 12.3. Notifications

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins trois (3) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. La convocation contiendra le lieu de la réunion et son ordre du jour. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

#### 12.4. Présidence

Le président du Conseil de Surveillance préside toutes les réunions du conseil, mais en son absence le Conseil de Surveillance nommera un autre membre du Conseil de Surveillance comme président pro tempore par un vote de la majorité des personnes présentes. Chaque membre peut agir lors de toute réunion du conseil de surveillance en nommant un autre membre pour le représenter par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

#### 12.5. Résolutions

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

#### 12.6. Procès-verbaux

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux de ses membres.

#### 12.7. Décisions Ecrites - Conférence Téléphonique

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance; chaque membre doit approuver une telle décision

par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue, une copie étant suffisante. Tous les documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée. Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication analogue permettant à toutes les Personnes participant à la réunion de s'entendre les uns les autres. La telle participation à une réunion équivaut à une participation en personne à cette réunion.

#### 12.8. Responsabilité

Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle relativement aux engagements que les membres du Conseil de Surveillance prennent régulièrement au nom de la Société. Ce sont de simples agents autorisés et par conséquent ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

##### (a) Indemnité

La Société pourra indemniser, de la manière la plus large permise par la loi, tout membre du Conseil de Surveillance, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions, procès ou procédures auxquels il aura été partie en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions, procès ou procédures il serait finalement condamné pour négligence ou faute; en cas de transaction extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil du fait que le membre du Conseil de Surveillance en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation ne fait pas obstacle à d'autres droits auxquels il pourrait avoir accès.

##### (b) Dépenses

La Société paiera les dépenses occasionnées par toute personne indemnisable en relation avec tout procès avant la décision finale, pourvu que la Société reçoive un engagement écrit et légalement liant par cette personne de repayer l'ensemble de la somme avancée si après décision finale, cette personne n'a pas droit à une indemnisation. La fin de toute action, procès ou procédure de jugement, ordre, accord amiable, condamnation, ou défense nolo contendere ou son équivalent, ne doit pas en soit créer une présomption que la personne à indemniser n'a pas satisfait au modèle de conduite lui donnant droit à indemnisation. La Société doit payer en espèces cette personne à indemniser un montant égal au montant total de l'indemnisation, rapidement après notification d'une obligation d'indemniser émanant de la personne à indemniser, appuyé par toute information raisonnablement requise par la Société.

#### 12.9. Conflits

Aucune convention ou autre transaction conclue entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affecté ou annulée par le fait que l'Associé Commandité de LuxCo ou un ou plusieurs directeurs ou agents de l'Associé Commandité de LuxCo auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient directeurs, associés, agents ou employés de cette autre société ou entreprise. Le directeur ou agent de l'Associé Commandité de LuxCo qui est directeur, agent ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

### Chapitre VII.- Assemblée Générale des Actionnaires

#### Art. 13. Réunion des Actionnaires

##### (a) Pouvoirs

L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par l'Associé Commandité de LuxCo. L'assemblée générale des actionnaires de la Société est convoquée par l'Associé Commandité de LuxCo ou par le Conseil de Surveillance.

##### (b) Lieu, Moment

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième du mois de mai à 12:00 heures. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par un avis indiquant l'ordre du jour, envoyé par courrier recommandé par l'Associé Commandité de LuxCo, au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale, à chacun des actionnaires de la Société, et à l'adresse inscrite dans le registre des actions.

##### (c) Vote

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire, par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen, une copie étant suffisante. Les conditions de quorum et de majorité requises par la loi régleront la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts. L'Associé Commandité de LuxCo peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

### Chapitre VIII.- Exercice social, Bilan

#### Art. 14. Exercice Social

L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

**Art. 15. Réserve**

Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation de l'Associé Commandité de LuxCo, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels. Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

**Chapitre IX.- Liquidation - Modification des statuts****Art. 16. Modification**

Les présents Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation de l'Associé Commandité de LuxCo, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les présents Statuts n'en disposent autrement.

**Art. 17. Dissolution**

En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) procéderont à la liquidation. Le(s) liquidateur(s) sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leurs émoluments.

**Chapitre X.- Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Bal, R. Uhl, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, vol. 24CS, fol. 16, case 10. – Reçu 38.400 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2005.

J. Elvinger.

(042271.3/211/1798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

**EUROPACK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.393.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, réf. LSO-BF00219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(045025.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

**THE SAILOR'S FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 36.503.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, réf. LSO-BF00193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THE SAILOR'S FUND, SICAV

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(045048.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

**SOMAFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 81.671.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, réf. LSO-BF00210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(045033.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**BEAUVOIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 88.610.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, réf. LSO-BF00205, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(045037.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**SISTEMA TESSILE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 38.954.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, réf. LSO-BF00195, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(045044.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**SISTEMA TESSILE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 38.954.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, réf. LSO-BF00194, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(045045.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**FINPERI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 87.670.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, réf. LSO-BF00201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(045040.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**TOGRIMAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4684 Differdange, 8, rue Batty Weber.  
R. C. Luxembourg B 12.621.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04379, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

*Pour la société*

EURO PERFORMANCES S.A.

Signature

(045070.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**NIEDERMAN SPORT S.A. HOLDING , Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 38.713.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07988, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRELUX S.A.

Signature

(045080.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**HEIDERSCHIED TRINY TRANSPORTS INTERNATIONAUX, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 22.153.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07990, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(045083.3/643/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**RELIANCE FINANCE LIMITED, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 18.853.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07844, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(045099.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**MOKEDA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 72.116.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07992, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(045085.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---



49958

**NIESEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 80.702.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07994, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(045086.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**M.P. LUX INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.  
R. C. Luxembourg B 98.598.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07997, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(045089.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**TROTWOOD INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 105.209.

In the year two thousand and five, on the fourth of May.  
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms. Marie-Claude Frank, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting in his capacity as attorney in fact of the sole manager of TROTWOOD INVESTMENTS, by virtue of decisions taken by the sole manager on May 4, 2005, copy of which document, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities, who declared and requested the notary to state that:

I) TROTWOOD INVESTMENTS, a société à responsabilité limitée having its registered office at 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 105.209, was incorporated by deed of the undersigned notary on December 15, 2004, published in the Mémorial C, number 332 of April 14, 2005;

the articles of association have been amended by deed of the undersigned notary on this May 4, 2005.

II) TROTWOOD INVESTMENTS, prenamed, has an issued corporate capital of nine thousand and eighteen Pounds Sterling (GBP 9,018.-) represented by five hundred (500) Ordinary Parts and one (1) I Preference Class A Part, having a par value of eighteen Pounds Sterling (GBP 18.-) each, all of which have been fully paid up.

III) In accordance with Article 5 paragraph 2 of the Articles of Incorporation, the company has an authorized corporate capital of thirteen thousand three hundred and twenty Pounds Sterling (GBP 13,320.-) represented by seven hundred and forty (740) parts having a par value of eighteen Pounds Sterling (GBP 18.-) each, divided into:

- six hundred and twenty (620) ordinary parts (the «Ordinary Parts»),

- thirty (30) I preference parts having a par value of eighteen Pounds Sterling (GBP 18.-) each and a certain share premium (the «I Preference Parts»), to be sub-divided into:

\* one (1) class A part (the «I Preference Class A Part») and

\* twenty-nine (29) class B parts (the «I Preference Class B Parts»),

- thirty (30) II preference parts having a par value of eighteen Pounds Sterling (GBP 18.-) each and a certain share premium (the «II Preference Parts»),

- thirty (30) III preference parts having a par value of eighteen Pounds Sterling (GBP 18.-) each and a certain share premium (the «III Preference Parts»), and

- thirty (30) IV preference parts having a par value of eighteen Pounds Sterling (GBP 18.-) each and a certain share premium (the «IV Preference Parts»).

IV) Pursuant to the provisions of Article 5 of the Articles of Incorporation, the manager or, as the case may be, the board of managers is hereby authorised to issue further Ordinary and Preference Parts, with or without an issue premium, so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such parts within a period of five (5) years from the date of publication of the present articles of association or the respective amendments thereof.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The manager or, as the case may be, the board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for Ordinary and Preference Parts from time to time. In case of issuance of parts of different compartments or in case of issuance of parts within one compartment but of different classes, the manager, or as the case may be, the board of managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued in each compartment and/or of each class of parts.

When the manager or, as the case may be, the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

V) Pursuant to the authorization given to the manager in conformity with the provisions of said Article 5 and pursuant to the decision passed on May 4, 2005, the sole manager has resolved to increase the capital of the Company by an amount of five hundred and twenty-two Pounds Sterling (GBP 522.-) so as to raise it from its present amount of nine thousand and eighteen Pounds Sterling (GBP 9,018.-) to nine thousand five hundred and forty Pounds Sterling (GBP 9,540.-) by the issue of twenty-nine (29) class B parts within the I preference compartment («I Preference Class B Parts») having a par value of eighteen Pounds Sterling (GBP 18.-) each, this capital increase and the payment of premium occurring by contribution in cash.

The twenty-nine (29) new I Preference Class B Parts have been subscribed by BAYERISCHE LANDESBANK, a banking institution established under the laws of Germany and with registered office at Brienner Strasse 20, D-80333 Munich, Germany, acting through its London Branch with offices at Bavaria House, 13/14 Appold Street, London EC2A 2NB, and fully paid in by a contribution in cash of ninety-six million seven hundred and fifty-eight thousand eight hundred and one Pounds Sterling forty Pence (GBP 96,758,801.40) (out of which five hundred and twenty-two Pounds Sterling (GBP 522.-) represent the par value of the issued I Preference Class B Parts and ninety-six million seven hundred and fifty-eight thousand two hundred and seventy-nine Pounds Sterling forty Pence (GBP 96,758,279.40) represent the premium paid on the issued I Preference Class B Parts).

Total issue premiums of ninety-six million seven hundred and fifty-eight thousand two hundred and seventy-nine Pounds Sterling forty Pence (GBP 96,758,279.40) have been paid on the subscribed I Preference Class B Parts.

As a consequence, the amount of ninety-six million seven hundred and fifty-eight thousand eight hundred and one Pounds Sterling forty Pence (GBP 96,758,801.40) is at the disposal to the company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

VI) As a consequence of the foregoing, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation is amended as follows:

**Art. 5. Corporate capital. 1st paragraph.** «The issued corporate capital is set at nine thousand five hundred and forty Pounds Sterling (GBP 9,540.-) represented by five hundred (500) Ordinary Parts, one (1) I Preference Class A Part and twenty-nine (29) I Preference Class B Parts, having a par value of eighteen Pounds Sterling (GBP 18.-) each, all of which have been fully paid up.»

#### *Estimate of costs*

For the purpose of registration, the amount of GBP 96,758,801.40 is valued at 140,556,074.- EUR.

The Company being a securitization company as per the law of March 22, 2004, the above capital issue shall be subject to a flat amount of registration tax which will not exceed one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250.-).

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the foregoing are estimated at approximately 9,500,- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mille cinq, le quatre mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Maître Marie-Claude Frank, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du gérant unique de TROTWOOD INVESTMENTS, en vertu de décisions prises par le gérant unique en date du 4 mai 2005, copie dudit document après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I) TROTWOOD INVESTMENTS, société à responsabilité limitée avec siège social à L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous section B numéro 105.209, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 332 du 14 avril 2005; les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date de ce 4 mai 2005.

II) TROTWOOD INVESTMENTS, prénommée, a un capital social souscrit de neuf mille dix-huit Livres Sterling (GBP 9.018,-) représenté par cinq cents (500) Parts Ordinaires et une (1) Part A de Préférence I, ayant une valeur nominale de dix-huit Livres Sterling (GBP 18,-) chacune, toutes ayant été entièrement libérées.

III) Conformément à l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé de treize mille trois cent vingt Livres Sterling (GBP 13.320,-) représenté par sept cent quarante (740) parts sociales d'une valeur nominale de dix huit Livres Sterling (GBP 18,-) chacune, divisé en:

- six cent vingt (620) parts sociales ordinaires (les «Parts Ordinaires»),
- trente (30) parts sociales de préférence I d'une valeur nominale de dix-huit Livres Sterling (GBP 18,-) chacune et d'une certaine prime d'émission (les «Parts de Préférence I»), subdivisées en:
  - \* une (1) part sociale de classe A (la «Part A de Préférence I») et
  - \* vingt-neuf (29) parts sociales de classe B (les «Parts B de Préférence I»),
- trente (30) parts sociales de préférence II d'une valeur nominale de dix-huit Livres Sterling (GBP 18,-) chacune et d'une certaine prime d'émission (les «Parts de Préférence II»),
- trente (30) parts sociales de préférence III d'une valeur nominale de dix-huit Livres Sterling (GBP 18,-) chacune et d'une certaine prime d'émission (les «Parts de Préférence III»), et
- trente (30) parts sociales de préférence IV d'une valeur nominale de dix-huit Livres Sterling (GBP 18,-) chacune et d'une certaine prime d'émission (les «Parts de Préférence IV»).

IV) Aux termes des dispositions de l'article 5 des statuts, le gérant ou, selon le cas, le conseil de gérance est par les présentes autorisé à émettre de nouvelles Parts Ordinaires et Parts de Préférence, avec ou sans prime d'émission, afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital social autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter les souscriptions de telles parts sociales pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication des modifications respectives des statuts.

La durée de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le gérant, ou selon le cas, le conseil de gérance est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions de souscription des Parts Ordinaires et Parts de Préférence. En cas d'émission de parts sociales de différents compartiments ou en cas d'émission de parts sociales endéans un seul compartiment mais de classes différentes, le gérant ou, selon le cas, le conseil de gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions dans chaque compartiment et/ou de chaque classe de parts sociales.

Lorsque le gérant ou, selon le cas, le conseil de gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

V) Dans le cadre de l'autorisation accordée au gérant conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts et aux termes des décisions prises en date du 4 mai 2005, le gérant unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cinq cent vingt-deux Livres Sterling (GBP 522,-) pour le porter de son montant actuel de neuf mille dix-huit Livres Sterling (GBP 9.018,-) à neuf mille cinq cent quarante Livres Sterling (GBP 9.540,-) par l'émission de vingt-neuf (29) parts sociales de classe B (les «Parts B de Préférence I») d'une valeur nominale de dix-huit Livres Sterling (GBP 18,-) chacune, cette augmentation de capital et le paiement de prime se réalisant moyennant apport en numéraire.

Les vingt-neuf (29) nouvelles Parts B de Préférence I ont été souscrites par BAYERISCHE LANDESBANK, une institution bancaire établie sous les lois de l'Allemagne et ayant son siège social à Brienner Strasse 20, D-80333 Munich, Allemagne, agissant par sa branche de Londres avec siège à Bavaria House, 13/14 Appold Street, Londres EC2A 2NB, et libérées intégralement moyennant versement en numéraire d'un montant de quatre-vingt-seize millions sept cent cinquante-huit mille huit cent une Livres Sterling quarante Pence (GBP 96.758.801,40) (dont cinq cent vingt-deux Livres Sterling (GBP 522,-) représentent la valeur nominale des Parts B de Préférence I émises et quatre-vingt-seize millions sept cent cinquante-huit mille deux cent soixante-dix-neuf Livres Sterling quarante Pence (GBP 96.758.279,40) représentent la prime d'émission payée sur les Parts B de Préférence I émises).

Des primes d'émission d'un montant total de quatre-vingt-seize millions sept cent cinquante-huit mille deux cent soixante-dix-neuf Livres Sterling quarante Pence (GBP 96.758.279,40) ont été payées sur les Parts B de Préférence I souscrites.

En conséquence, le montant de quatre-vingt-seize millions sept cent cinquante-huit mille huit cent une Livres Sterling quarante Pence (GBP 96.758.801,40) est à la disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire soussigné, qui le constate expressément.

VI) En conséquence de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

**Art. 5. Capital social, alinéa 1<sup>er</sup>.** «Le capital social émis est fixé à neuf mille cinq cent quarante Livres Sterling (GBP 9.540,-) représenté par par cinq cents (500) Parts Ordinaires, une (1) Part A de Préférence I et vingt-neuf (29) Parts B de Préférence I ayant une valeur nominale de dix-huit Livres Sterling (GBP 18,-) chacune, toutes ayant été entièrement libérées.»

#### *Evaluation des frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de GBP 96.758.801,40 est évalué à 140.556.074,- EUR.

La société étant une société de titrisation selon la loi du 22 mars 2004, l'augmentation de capital qui précède sera soumise à un droit d'enregistrement ne dépassant pas mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à approximativement 9.500,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-C. Frank, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, vol. 148S, fol. 29, case 8. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

P. Frieders.

(044741.3/212/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**TROTWOOD INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 105.209.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2005.

P. Frieders.

(044742.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**TERMINUS HOME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6477 Echternach, 37, rue des Remparts.

R. C. Luxembourg B 99.015.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07999, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(045091.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**FIMADEL, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 62.075.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07850, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(045102.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**CoRe INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 88.686.

Le bilan au 31 mai 2004, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, réf. LSO-BF00009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signature

(045239.3/799/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

---

**TRIPODE ONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4831 Rodange, 89, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 90.580.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07838, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(045096.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**TRIPODE ONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4831 Rodange, 89, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 90.580.

Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07836, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(045065.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**TRIPODE ONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4831 Rodange, 89, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 90.580.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07833, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(045095.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**PARMED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 54.902.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07854, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(045104.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**SILK FLOWER INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 102.110.

Le bilan et les comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07628, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour *SILK FLOWER INVESTMENTS, S.à r.l.*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Gérant

(045620.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

---



**FINANCIERE BPP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 69.916.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, réf. LSO-BF00354, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

FIDUPAR

Signatures

(045112.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**FINANCIERE BPP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 69.916.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, réf. LSO-BF00357, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

FIDUPAR

Signatures

(045115.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**FINANCIERE BPP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 69.916.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, réf. LSO-BF00360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

FIDUPAR

Signatures

(045117.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**FINANCIERE BPP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 69.916.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, réf. LSO-BF00363, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

FIDUPAR

Signatures

(045120.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**FINANCIERE BPP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 69.916.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, réf. LSO-BF00366, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

FIDUPAR

Signatures

(045121.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**FINANCIERE BPP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 69.916.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, réf. LSO-BF00371, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

FIDUPAR

Signatures

(045122.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

**EOIV MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 97.346.

In the year two thousand and five, on the twenty-eighth day of April.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

AXA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS FRANCE S.A., a société anonyme incorporated in the Republic of France with registered office at Coeur Défense, 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris la Défense Cedex, registered in the Trade and Companies Register of Paris under number 397.991.670 R.C.S. Paris, France, represented by Ms. Catherine Baudhuin, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 27, 2005.

Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée EOIV MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of notary M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, residing in Luxembourg, on October 31, 2003, published in the Mémorial C, n<sup>o</sup> 3 on January 2, 2004.

The articles of incorporation have last been amended following a deed of notary M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, prenamed, on August 2, 2004, published in the Mémorial C, n<sup>o</sup> 1089 on October 28, 2004 (the «Company»).

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1) To increase the corporate capital by an amount of six thousand euro (EUR 6,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred fifty-two thousand euro (EUR 152,000.-) to one hundred fifty-eight thousand euro (EUR 158,000.-).

2) To issue, against payment of a share premium in an aggregate amount of fifty-four thousand euro (EUR 54,000.-), two hundred forty (240) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3) To accept subscription for these new shares by AXA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS FRANCE S.A. and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4) To amend article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of six thousand euro (EUR 6,000) so as to raise it from its present amount of one hundred fifty-two thousand euro (EUR 152,000.-) to one hundred fifty-eight thousand euro (EUR 158,000.-).

*Second resolution*

The Shareholder resolved to issue against payment of a share premium in an aggregate amount of fifty-four thousand euro (EUR 54,000.-), two hundred forty (240) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

*Third resolution*

*Subscription - Payment*

Thereupon has appeared Ms. Catherine Baudhuin, prenamed, acting in the capacity as duly authorised attorney-in-fact of AXA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS FRANCE S.A., prenamed by virtue of the prementioned proxy (the «Subscriber»).

The Subscriber declared to subscribe for two hundred forty (240) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and to make payment for such new shares, including a share premium in an aggregate amount of fifty-four thousand euro (EUR 54,000.-) by a contribution in cash.

The amount of sixty thousand euro (EUR 60,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the two hundred forty (240) new shares to the Subscriber.

*Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

**Art. 5. Corporate capital.** «The issued capital of the Company is set at one hundred fifty-eight thousand euro (EUR 158,000.-) divided into six thousand three hundred twenty (6,320) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.»

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at thousand six hundred euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

AXA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS FRANCE S.A., une société anonyme constituée en République Française, ayant son siège social à Coeur Défense, 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris la Défense Cedex, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 397.991.670 R.C.S. Paris, France, représentée par Mademoiselle Catherine Baudhuin, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée le 27 avril 2005.

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

L'Associé unique de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée EOIV MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, le 31 octobre 2003, publié au Mémorial C n° 3 le 2 janvier 2004.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, prénommé, le 2 août 2004, publié au Mémorial C n° 1089 le 28 octobre 2004 (la «Société»).

L'Associé unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1) Augmentation du capital social de la société à concurrence de six mille euros (EUR 6.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante-deux mille euros (EUR 152.000,-) à cent cinquante-huit mille euros (EUR 158.000,-).

2) Emission, contre paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-quatre mille euros (EUR 54.000,-), de deux cent quarante (240) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

3) Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles par AXA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS FRANCE S.A. et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par apport en espèces.

4) Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus,

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de six mille euros (EUR 6.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante-deux mille euros (EUR 152.000,-) à cent cinquante-huit mille euros (EUR 158.000,-).

*Deuxième résolution*

L'Associé unique a décidé d'émettre contre paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-quatre mille euros (EUR 54.000,-), de deux cent quarante (240) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

*Troisième résolution**Souscription - Paiement*

Ensuite Mademoiselle Catherine Baudhuin, précitée, s'est présentée agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisée de AXA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS FRANCE S.A., précitée, en vertu de la procuration prémentionnée (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire, contre paiement d'une prime d'émission d'un montant de cinquante-quatre mille euros (EUR 54.000,-), deux cent quarante (240) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en espèces.

Le montant de soixante mille euros (EUR 60.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'Associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les deux cent quarante (240) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

*Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé unique a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

**Art. 5. Capital social.** «Le capital social est fixé à cent cinquante-huit mille euros (EUR 158.000,-) représenté par six mille trois cent vingt (6.320) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille six cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Baudhuin, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 mai 2005, vol. 893, fol. 46, case 2. – Reçu 600 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 mai 2005.

J.-J. Wagner.

(044470.3/239/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

**EOIV MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 97.346.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 mai 2005.

J.-J. Wagner.

(044471.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

**RECKITT BENCKISER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 78.502.

In the year two thousand and five on the seventeenth of January.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

WINCHESTER SQUARE HOLDINGS, S.à r.l. a limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 39, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, here represented by Catherine Dessoay, «Avocat à la Cour», with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of a proxy given on January 17th 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the only shareholder of the limited liability company established in Luxembourg under the name of RECKITT BENCKISER, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 78.502, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 24th, 2000, published in the Mémorial, Recueil C dated April 26th, 2001, n° 306. The by-laws have been amended for the last time, pursuant to a deed of the undersigned notary dated November 26th 2004, not yet published.

II. The appearing party, represented as above stated, declared to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1. Change of the accounting year in order to make it begin on the first of December and terminate on the thirtieth of November of each year, and for the first time on the thirtieth of November 2004.

2. Amendment of article 15 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

3. Addition of a third paragraph to article 17 with the following content:

«The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to pay interim dividends subject to the following conditions:

a) interim accounts shall be drawn up showing that the funds available for distribution are sufficient, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and distributable reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of incorporation;

b) where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.»

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolution:

*First resolution*

The meeting decides to change the accounting year in order to make it begin on the first of December and terminate on the thirtieth of November of each year, and for the first time on the thirtieth of November 2004.

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to amend article 15 of the article of Incorporation in order to give it the following content:

«**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on the first of December of each year and shall terminate on the thirtieth of November of each year.»

*Third resolution*

The sole shareholder resolved to add a third paragraph to article 17 with the following content.

«The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to pay a) interim dividends subject to the following conditions:

interim accounts shall be drawn up showing that the funds available for distribution are sufficient, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and distributable reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of incorporation;

b) where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

WINCHESTER SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, ici représentée par Catherine Dessoay, avocat à la Cour demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration sous-seing privé du 17 janvier 2005.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant esdite qualité a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à Luxembourg, sous la dénomination de RECKITT BENCKISER, S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 78.502, constituée devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte reçu le 24 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 306 du 26 avril 2001, modifiée pour la dernière fois devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte reçu le 26 novembre 2004, non encore publié.



II. La comparante, dûment représentée déclare être informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

1. Changement de l'année sociale pour la faire commencer le 1<sup>er</sup> décembre et se terminer le 30 novembre de chaque année et pour la première fois le 30 novembre 2004.

2. Modification subséquente de l'article 15 des statuts.

3. Ajout d'un troisième alinéa à l'article 17 des statuts ayant le contenu suivant:

«Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous réserve des conditions suivantes:

(a) il sera établi un état comptable faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, étant entendu que les montants à distribuer ne peuvent excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire;

(b) lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.»

La comparante a requis du notaire instrumentaire d'acter la résolution suivante:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer l'année sociale pour la faire commencer le 1<sup>er</sup> décembre et se terminer le 30 novembre de chaque année et pour la première fois, le 30 novembre 2004.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année pour se terminer le 30 novembre de chaque année.»

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'ajouter un troisième alinéa à l'article 17 des statuts ayant le contenu suivant:

«**Art. 17. alinéa 3.** Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous réserve des conditions suivantes:

(a) il sera établi un état comptable faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, étant entendu que les montants à distribuer ne peuvent excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire;

(b) lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise seule fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Dessoy, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, vol. 146S, fol. 88, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

J. Elvinger.

(045451.3/211/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.